



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 7 SEPTEMBRE 2016

lieu CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris

Rapport moral et faits marquants 2015-2016
&
Rapport financier
du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016



*COP 21, Colloque « Investir pour l'avenir » placé sous le Haut Patronage du Président de la République
au Conseil Economique Social et Environnemental, le 05.11.16, Place d'Iéna, Paris
FBF, ASFFOR, FBIE, COD*



SOMMAIRE

REUNIONS STATUTAIRES, CONSEILS d'ADMINISTRATION, COMMISSIONS TECHNIQUES....	3
RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DU 01.01.15 AU 31.03.16.....	4
COMITE DE DEVELOPPEMENT & COMMUNICATION.....	32
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE.....	38
TYPOLOGIE DES CONTRIBUTEURS ET VENTILATION DE LA CVO.....	40

REUNIONS STATUTAIRES, CONSEILS d'ADMINISTRATION, COMMISSIONS TECHNIQUES

L'activité de l'Interprofession nationale nous a conduits à procéder aux réunions statutaires suivantes :

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION s'est réuni aux dates suivantes :

- ✓ 26 février 2015,
- ✓ 02 avril 2015,
- ✓ 03 juin 2015,
- ✓ 24 juin 2015,
- ✓ 30 septembre 2015,
- ✓ 10 décembre 2015,
- ✓ 03 février 2016.

Le BUREAU s'est réuni les :

- ✓ 04 février 2015,
- ✓ 06 mai 2015,
- ✓ 28 juillet 2015,
- ✓ 29 septembre 2015
- ✓ 09 décembre 2015,
- ✓ 20 janvier 2016, (par tél)
- ✓ 26 janvier 2016, (par tél)
- ✓ 02 février 2016,
- ✓ 22 février 2016.

Le COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT, dit « COM DEV COM» s'est réuni les :

- ✓ 10 mars 2015,
- ✓ 20 octobre 2015,
- ✓ 25 novembre 2015,
- ✓ 15 mars 2016.

L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE s'est réuni les :

- ✓ 10 mars 2015,
- ✓ 21 mai 2015,
- ✓ 16 février 2016.

Le Comité Directeurs de la VEM FB s'est réuni les :

- ✓ 06 janvier 2016,
- ✓ 20 janvier 2016,
- ✓ 09 février 2016.

Le COMITÉ DES STATUTS s'est réuni les :

- ✓ 28 juillet 2015,
- ✓ 29 septembre 2015,
- ✓ 26 octobre 2015,
- ✓ 25 novembre 2015,
- ✓ 06 janvier 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire a eu lieu le 03 juin 2015, à Paris (*changement de mandature*)

L'Assemble Générale Extraordinaire a eu lieu le 06 janvier 2016, à Paris.

Rapport moral et d'activité du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016

2015 et 2016 une période de bouleversements profonds et historiques à France Bois Forêt...

Ce rapport moral et d'activité est avant tout exceptionnel par sa durée...

En effet, il couvre quinze mois d'activité, du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016, consécutivement à la décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2015 de modifier la période bilancielle afin de la confondre avec la réalité économique de la collecte de la CVO.

Les raisons de ce nouveau dispositif comptable seront décrites un peu plus loin dans ce rapport, mais l'essentiel est de rappeler les nombreux évènements qui ont ponctué cette période et en particulier l'anniversaire des **10 ans depuis la fondation de France Bois Forêt.**

L'activité de notre Interprofession nationale a d'abord été marquée par le passage de témoin statutaire du président sortant Laurent Denormandie (FNB) issu du second Collège - et qu'il me soit permis de saluer le travail accompli par lui durant trois ans, de juin 2012 à juin 2015 - puis de l'élection du président issu du premier Collège candidat représentant l'UCFF pour une nouvelle mandature de trois ans 2015-2018.

Par conséquent, Je rends hommage à messieurs Dominique Juillot, Jean- Pierre Michel et Laurent Denormandie qui ont eu comme trait commun d'avoir été les présidents de notre Interprofession nationale et qui se sont succédés depuis décembre 2004.

Cette année 2015 et ce début 2016 ont été aussi le point d'appui d'autres évolutions importantes que je résumerai de la façon suivante :

1 La Loi d'avenir et l'Interprofession nationale

- la Loi d'avenir d'octobre 2014 et les conséquences sur notre Interprofession nationale.
- La rédaction et l'adoption de nos nouveaux Statuts le 06.01.2016 lors de notre Assemblée générale Extraordinaire positionnant notre Institution en deux Collèges.
- La rédaction et l'adoption le 07.04.2016 de notre nouveau Règlement intérieur, après 10 ans d'un document fondateur et de nos procédures antédiluvienques qui dataient de 2004 et de 2011.
- Le travail de rédaction complexe lié aux bases organisationnelles d'une première section spécialisée au sein de FBF.
- L'arrivée d'un nouveau membre actif les Experts Forestiers de France (ex CNIEFEB) le 30.09.2015.
- L'arrivée d'un nouveau membre Partenaire PEFC le 07.04.2016.

2 Les Rapports officiels sur la filière en 2015-2016 par la Cour des comptes, des missionnaires, des missionnés, des sénateurs et un député...

- Le rapport du CGAAER du 15.07.2015 avec joint à la présente synthèse, les précisions indispensables formulées par FBF et qui n'avaient pas pu être prises en compte, compte-tenu du délai de restitution imposé aux missionnaires du CGAAER. Avant même d'avoir pu apporter nos observations comme il en est l'usage.
- Le rapport de la Cour des comptes sur la filière forêt – bois du 08.04.2015,

- Le rapport du député M. Franqueville du 01.07.2015 sur l'export de grumes,
- Le rapport des sénateurs du 01.04.2015 sur les financements de la filière,
- Le Plan recherche et innovation 2025, à la demande de quatre ministères et un Secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la Recherche par quatre missionnés INRA, CNPF, FCBA, Groupe CDC.

3 La stratégie de communication

- 1^{er} séminaire de FBF depuis les 10 ans de sa reconnaissance, les 9 et 10 février 2015 à Méry- sur Oise (95)
- L'Audit de communication conjoint FBF –FBIE – FBR avec Louvre Alliance.
- La COP 21 et les évènements fédérateurs au CESE, les forums des Forestiers privés de France et l'édition d'un nouveau forum franco-qubécois porté par la FNCOFOR.
- Le magazine la « Lettre B », avec sa nouvelle ligne éditoriale d'information aux contributeurs de la CVO à partir d'avril 2016.

4 Les actualités de France Bois Forêt en 2015-2016

- Quelques évènements significatifs.

5 Les programmes tournés vers l'innovation

- La signature par FBF du contrat de filière Comité stratégique de filière CSF bois le 22.02.2016.
- Les programmes emblématiques comme celui de la Veille économique mutualisée VEM associant l'Etat, FBIE- Codifab et FBF après quatre ans d'hésitations...
- DHUP, AMI FEUILLUS
- et les 150 autres programmes qui font l'objet de toute notre attention sur 15 mois ...

6 Le fonctionnement du siège de FBF

- La poursuite du redressement de nos comptes et l'augmentation des CVO collectées.
- Le déménagement du siège de FBF le 18.05.2015 au Cap 120 (Paris 11).
- Le recrutement d'un nouveau collaborateur à FBF comme Responsable des programmes le 26.01.2016,
- Un nouveau contrat avec le prestataire technologique pour la gestion de la CVO à Marcq- en –Barœul
- Démarche ISO 9001 validée et lancée ...

7 L'Accord interprofessionnel 2017-2019

- La publication de la nouvelle note d'Instruction technique DGPE/SDC 2016-31 16.03.16 pour l'extension d'accords.
- La préparation du futur Accord interprofessionnel 2017-2019.
- On notera que 9 nouveaux présidents et un DG mandaté signeront le futur Accord sur les 15 de 2013....

Je les remercie très chaleureusement pour leur implication passée et leur adresse tous mes **meilleurs vœux de succès dans leur activité présente.**

Pour la FNB Laurent Denormandie, l'ONF Pascal Viné, Fransylva Henri Plauche-Gillon, FNCOFOR Jean-Claude Monin, LCB Sébastien Lévénez, l'UNEP Emmanuel Mony, SIEL Michel Blanchet.

On notera les nouveaux signataires pour l'UCFF Bertrand Servois et les Experts forestiers de France Philippe Gourmain et moi-même au titre de FBF.

Vous trouverez dans les pages qui suivent la synthèse de ces principales étapes qui dessinent d'ores et déjà les contours de l'année en cours et celle qui s'annonce...

J'aimerai saluer la qualité du travail accompli durant ces quinze mois par vous tous et j'adresse à tous les Présidents, les Administrateurs, les membres du Bureau et du Conseil mes chaleureux remerciements pour leur assiduité et leur participation à mes côtés depuis juin 2015 et jusqu'à cette mi-année 2016.

Je réitère mes remerciements en particulier à Dominique Jarlier (*FNCOFOR*) pour l' excellente tenue des Comités de développement dits *Codev-com*, à Pierre Piveteau (*FNB*) pour l'Observatoire économique, Bruno de Jerphanion (*Fransylva*) pour les aspects marketing CVO et les relations avec les contributeurs ainsi qu'à Jean-Louis Louvel (*Commission palettes FNB*) pour la charge délicate de Trésorier qu'il maîtrise à l'euro près.

Vous avez animé avec rigueur et diplomatie nos Comités techniques consultatifs et permis d'éclairer les membres du Conseil d'administration sur les priorités à retenir et les programmes à engager : BRAVO !

Ce message s'adresse aussi à tous ceux qui travaillent avec régularité dans un bon esprit filière lors des séances de nos Comités.

Merci à mesdames et messieurs les délégué(e)s, directrices et directeurs, aux responsables et aux équipes des organisations professionnelles - membres actifs ou partenaires - qui collaborent de façon proche ou lointaine à consolider les bases des missions de notre Interprofession nationale.

Vous avez été tous assidus et généreux dans les moments que vous avez consacrés à « la maison commune ».

On notera le travail réalisé sur le terrain par les 22 interprofessions dans les 13 nouvelles grandes régions et la collaboration régulière exercée avec le Président Christian Piquet de France Bois Région, les prescripteurs, qui chaque jour contribuent à transmettre des projets et des propositions auprès des professionnels et du grand public, des donneurs d'ordre et les médias.

Les objectifs que nous partageons sont ambitieux et forcément constituent des axes importants de développement pour notre filière et l'économie en générale.

Lorsque que j'évoque l'engagement des membres de FBF vous noterez le rythme de l'agenda de nos réunions statutaires : Bureaux, Conseils ont été au nombre de **33**, y compris notre Assemblée générale ordinaire du 03 juin 2015 et notre Assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2016.

Les réunions des comités techniques consultatifs ont été le plus souvent en miroir des réunions statutaires avec le Comité de développement, de la Veille économique mutualisée, de l'Observatoire économique, de la section spécialisée, des Statuts et Règlement intérieur, la stratégie de communication. Elles sont nombreuses et utiles.

Reprenons le fil du bois ...

1 La Loi d'avenir et l'actualité institutionnelle de l'Interprofession nationale

Après de multiples combats judiciaires, l'adoption en septembre 2014 d'un amendement à l'article 8 du projet de loi d'avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt visant à contraindre FBF à la création d'une section en son sein pour répondre à une demande des opérateurs du Sud-Ouest a, pour le moins, mis en exergue la nécessité de régler le problème de la dissidence des opérateurs du pin maritime aquitains.

Or, le dispositif législatif applicable garantit à l'interprofession nationale la souveraineté de la prise de décisions de portée nationale comme particulière, et encadre les marges de manœuvre d'éventuelles sections interprofessionnelles. Le champ d'intervention de ces sections est mécaniquement limité aux enjeux les concernant strictement.

Ainsi, la liberté d'intervention d'une section interprofessionnelle dépendant avant tout des dispositions statutaires de l'interprofession, FBF nous semble se trouver dans une situation favorable pour engager des discussions avec les opérateurs aquitains.

Dans ce cadre, il conviendra d'être très attentif aux modifications statutaires qui seraient discutées et qui pourraient à l'avenir s'appliquer à d'autres sections.

Mise en place de l'article 17 de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la Forêt (LAAF) publiée le 14 octobre 2014,

Dans son article L. 632-1-2 alinéa 4 le Code rural prévoit expressément pour l'interprofession du secteur de la forêt et des produits forestiers, la possibilité de créer une section spécialisée en son sein, une possibilité qui était mentionnée dans l'article général relatif à la reconnaissance des interprofessions.

Ce nouveau dispositif a eu pour conséquence lors du Conseil de FBF du 26 février, de conditionner le début des échanges avec le Syndicat des sylviculteurs du Sud -ouest (SYSSO) à la réalisation préalable d'une expertise juridique par les services de l'Etat (par le SAJ) eu égard aux Statuts de l'Interprofession nationale.

Cette expertise juridique a été rendue le 13.05.2015 par la DGPE qui a retenue toute notre attention :

En conséquence, nous avons engagé un processus méthodologique de travail avec le Comité technique des Statuts.

- 28.07.2015 : réunion concernant la feuille de route pour 2016,
- 23.09.2015 : envoi au comité Statuts du projet des nouveaux Statuts,
- 28.09.2015 : envoi aux membres du CA projet des nouveaux Statuts relus DGPE,
- 29.09.2015 et 26.10.15 : réunion comité Statuts.
- 10.12.2015 : adoption en Conseil d'administration

Projets des nouveaux Statuts de l'Interprofession nationale, je remercie le Comité

des Statuts pour son intense travail collaboratif dans un esprit constructif qui a permis :

- **L'Intégration des sections spécialisées,**
- **Les bases du nouveau Règlement intérieur**
- **Et notre charte déontologique**

Les nouveaux Statuts 2016 de France bois forêt ont été approuvés et adoptés à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06.01.2016.

Ce vote franc et massif a permis de répondre à l'actualité législative et aussi à la mise à jour de nos Statuts qui avaient besoin d'un sérieux rafraîchissement ...

ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2017-2019

Tous les trois ans France Bois Forêt doit procéder au renouvellement de son Accord interprofessionnel auprès de l'Administration, l'actuel s'achevant le 31.12.2016.

Création de la Commission pour la rédaction du nouvel Accord interprofessionnel a été organisée. Il a fallu veiller à la représentativité des membres dans une première étape.

UN NOUVEAU MEMBRE ACTIF

Le Conseil a adopté à l'unanimité l'adhésion comme membre actif des Experts Forestiers de France (*ex CNIEFEB*) au sein de France Bois Forêt.

Les modalités de participation des Experts forestiers de France et de leur contribution à la CVO ont été adoptées à l'unanimité.

FRENCHTIMBER :

Renouvellement et nomination des représentants de l'Amont forestier au Bureau de l'association de valorisation du bois transformé à l'export.

FBF : le Président de FBF

FNCOFOR : M. Yves LESSARD,

ONF : M. Benoît FRAUD,

FRANSYLVIA : en attente le nom du représentant

ADIVBOIS :

Sa mission : valoriser le bois français, et surtout les feuillus, dans la construction de grande hauteur et l'aménagement intérieur. Il faut prescrire le bois sous toutes ses formes et pas uniquement de la prescription construction, une présence de FBF au Conseil d'administration est actée,

M. Pierre Piveteau (FNB) est élu administrateur de cette association pour laquelle les financements de FBF seront au total de 900 k€ sur trois ans.

M. Franck Mathis le président ainsi que Dominique Weber seront invités lors d'un prochain Conseil de FBF.

2 Les rapports officiels des Institutions

L'Interprofession a répondu aussi à de nombreuses sollicitations des Institutions publiques et a contribué aux audits et rapports qui ont été portés et livrés à la connaissance du plus grand nombre. Pour mémoire, vous trouverez dans ce présent Rapport en annexe les trois conclusions et recommandations de la Cour des comptes, du CGAAER, celui des Sénateurs de la commission des finances qui doivent aussi nous éclairer sur les pistes à suivre et les sujets qui nous interpellent...

Prenons les derniers exemples en date celui du CGAAER baptisé : « *le Rapport des rapports* », de la même institution l'*Audit de FBF*, puis celui qui fait figure de synthèse sur la filière par la Cour des Comptes dont le titre évocateur : « *Les soutiens à la filière* » préside déjà des réactions ?, celui des Sénateurs ... « *un atout pour la France* » qui rassure ?, puis la mission d'un Député sur « *l'Export de grumes* » ... sujet important et préoccupant.

Près de 250 rapports d'expertise sur la forêt et le bois ont été produits depuis 1984. Il a donc été remis « *le rapport des rapports* » du CGAAER en janvier 2015.

La mission du CGAAER a été d'élaborer une synthèse de ces rapports afin d'éclairer la décision publique sur l'avenir de la filière française de la forêt et du bois, avec le recul de trois décennies de réflexion... Il met en écho les apports nouveaux, de la loi d'avenir du 13 octobre 2014 et du contrat stratégique en particulier...

La Cour des comptes a rendu public, le 8 avril 2015, un rapport « *sur les soutiens à la filière forêt-bois* » demandé par la commission des finances du Sénat en application de l'article 58-2° de la loi organique relative aux lois de finances. Notre filière, complexe et hétérogène, doit faire face à de multiples enjeux économiques, énergétiques et environnementaux. Sa gouvernance actuelle ne permet pas d'apporter une cohérence suffisante aux soutiens publics, d'origine et de nature très différents, qui s'élèvent à 910 M€ par an selon le rapport.

En pratique, les soutiens aux investissements forestiers se révèlent inadaptés aux objectifs de valorisation économique de la forêt, tandis que ceux à la transformation du bois sont dispersés, non coordonnés et parfois insuffisants. La Cour formule neuf recommandations que vous retrouverez en fin de ce document.

Les Sénateurs ont remis leur Rapport d'information intitulé : « *Faire de la filière forêt-bois un atout pour la France* », écrit au nom de la commission des finances n° 382 (2014-2015) - 1 avril 2015, en s'appuyant sur le diagnostic inédit de la Cour des comptes évoqué ci-dessus, les sénateurs recommandent de construire le pilotage stratégique de la filière et l'axer sur un objectif de valorisation économique, de rapprocher les nombreuses interprofessions, de tourner l'ONF vers une logique de résultats, de recomposer et de renouveler la forêt française, de réformer prudemment la fiscalité applicable à l'amont forestier, de ne plus faire du bois-énergie une priorité et, enfin, de réorienter les aides à l'aval, en soutenant par exemple davantage le bois d'œuvre. En suivant ces recommandations, la France pourrait-elle enfin, faire de la filière forêt-bois un atout ?... Attention 321 pages vous attendent !

CGAAER : Un audit a été diligenté auprès de FBF par une lettre de mission conjointe du 23 octobre 2014 et qui a été opérationnelle en mars 2015 et livré en juillet 2015. Elle est destinée à faire le point sur les actions réalisées et sur celles prioritaires à retenir pour l'actuelle mandature.

« *L'Interprofession France Bois Forêt, Situation et perspectives après dix ans d'existence* » et nous tenions à saluer le travail accompli « pour permettre au futur président de disposer d'un état des lieux complet et de propositions de pistes d'amélioration. »

Nous voudrions attirer votre attention sur certains points du « *fonctionnement* » décrits qui ne correspondent pas à la réalité et aux efforts entrepris par l'équipe pour assurer une réelle fluidité et efficacité.

Les délais très courts de cette mission n'ont sans doute pas permis d'approfondir certains points qui sont indispensables de porter à votre connaissance et à ceux qui auraient eu accès à ce rapport.

Nous sommes perplexes car d'un côté vous rappelez les recommandations de la Cour des comptes de la façon suivante :

« *Lors de son audit de 2012, la Cour des comptes, constatant que FBF disposait d'importants placements financiers avait recommandé à l'Interprofession d'engager davantage d'actions au bénéfice de la filière... »*

FBF avait accumulé 7 millions € de réserves en 2012 dont 3,5 millions € pour les programmes engagés.

Les missionnaires ajoutent : « *en conséquence sous l'impulsion du président, les exercices 2012 et 2013 ont été marqués par le lancement de nombreuses actions nouvelles qui a entraîné des engagements financiers à un niveau record* »

Page suivante 22/55, le Cgaaer recommande : « pour une recette annuelle de 8 millions €, FBF devrait ainsi pouvoir disposer de 4 millions de trésorerie et de 4 millions de fonds propres ».

Quels conseils suivre la Cour des Comptes ou ceux du CGAAER ... ?

France Bois Forêt a émis des observations par courrier le 22 juillet 2016 qui n'ont pas pu être prises en compte en raison du délai de restitution imposé aux missionnaires.

Il nous a donc semblé opportun pour la bonne connaissance des informations et des éléments de réponses de joindre cette correspondance en annexe 1.

Mission du député Franqueville remise au 1^{er} ministre en juillet 2015 :

La mission consiste pour le ministère de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt à mieux comprendre les conséquences de l'exportation des grumes et l'état de la balance commerciale liée à la partie aval de la filière forêt-bois française.

Le député a notamment étudié les flux de produits de bois brut et leurs pays de destination, les modalités d'achats par les ressortissants de ces pays, etc... Christian Franqueville devra aussi se pencher sur la partie "aval" de la filière "forêt bois" française (les entreprises de première et deuxième transformation du bois). Sur ce point, il a notamment établi la contribution de chaque segment de la filière au déficit, ainsi qu'une cartographie détaillée des destinations et provenances des échanges commerciaux français.

FBF et de nombreux professionnels de l'amont et de l'aval ont été auditionnés en avril 2015 dans le cadre de cette mission.

25 propositions ont été faites, et pour certaines rappellent les missions positives de FBF et de nos financements entre autres à l'égard de Frenchtimber.

Souhaitons que ces nombreuses « *radiographies* » de notre filière et de nous -même fassent en sorte que le diagnostic soit bénéfique pour « le patient » qui parfois, a des raisons de s'impatienter...

3 La stratégie de communication

Nous avons organisé notre Séminaire stratégique FBF 2015-2020, les 9 et 10 février 2015 à Méry-sur-Oise, berceau de l'Impressionnisme, permettant ainsi de rassembler pour la première fois en **10 ans**, 40 participants présidents et directeurs de chacune des organisations professionnelles membres de l'Interprofession nationale.

En résumé voici les éléments qui serviront de socle à notre stratégie Interprofessionnelle dans une filière d'avenir...

NOTRE STRATEGIE : notre raison d'exister ...

Il nous faut porter une vision unique, globale, transversale qui soit audible et utile en interne comme à l'extérieur de la filière.

Nos ambitions

Avoir une longueur d'avance pour proposer une capacité d'anticipation de la filière pour ces acteurs. Innover et rechercher là où les entreprises seules ne le pourraient pas.

Valoriser et innover dans les outils à notre disposition.

La R & D pour rechercher la performance vis-à-vis des marchés, *La communication* pour nourrir le marché et l'acceptabilité sociale, *L'observatoire* pour nourrir la prospective, et aider à la décision.

FEUILLE DE ROUTE 2015-2020

Création d'un **comité stratégique**

R & D

Mise en place de **groupe de travail en innovation** (Mobilisation, Renouvellement, Sciage, Produit) pour faire des propositions de recherche en cohérence avec les demandes futures du marché.

Communication

Création d'un **groupe stratégie de communication** en lien étroit avec l'observatoire.

Ses objectifs de travail : Choisir angle et public et prioriser les projets.

Faciliter la construction d'un message à partir des données de l'observatoire (*faire parler l'observatoire*)

Observatoire :

Préciser les modalités de **partage de l'information** (natures de données, cadre éthique, usage).

Mise en place d'un **Comité Scientifique** et technique (composé d'économistes, d'universitaires impartiaux...) pour une caution scientifique.

Créer une **cellule d'analyse des données** : pour savoir ce qu'il faut en extraire et à qui on communique.

Organiser le lien entre la communication et l'observatoire afin de le faire parler.

Outre le livret reprenant les éléments de synthèse qui a été remis à chaque administrateur, nous pouvons souligner que tous les participants ont approuvé cette étape de réflexion collective. On est plus fort ensemble !

Afin de poursuivre la démarche engagée et les recommandations formulées, un audit de communication filière FBF-FBR-FBIE a été conduit avec Louvre Alliance au travers de nombreux entretiens qui nous a permis de mieux mesurer les préoccupations et les priorités.

Une filière forêt-bois française qui souffre d'un manque de solidarité et où l'interprofession a du mal à contrer les replis catégoriels.

Une tension économique très forte qui augmente les conflits internes au lieu d'en souder les acteurs.

Pourtant, en matière de communication :

- L'acuité économique de chaque acteur est réelle et le désir de prendre la parole sur la scène nationale est sincère.
- Le terrain social français est par ailleurs extrêmement favorable à recevoir un discours sur le bois et la forêt.
- Malgré le CSF bois, l'absence de stratégie claire et partagée au sein de la filière constitue un mur sur lequel butera toute communication.
- Les campagnes passées de communication de la filière furent globalement toutes de qualité, mais l'absence de plan d'ensemble les rend inaudibles.
- L'absence de marque unique et architecturée pour la filière nuit considérablement à toute visibilité.

Trois axes stratégiques pris pour hypothèses de travail :

- Résoudre l'équation économique,
- Innover et rajeunir,
- Unifier à terme les interprofessions.

Parmi les recommandations générales, nous soulignons:

- Le matériau « bois » est d'une façon significative fédérateur pour la filière ; si le qualificatif de « français » cristallise les tensions, le caractère national de la filière doit pourtant être mis en avant,
 - la nécessité d'une architecture de marque unique (nom, base line, logo, déclinaisons en OP...)
 - se focaliser sur une communication générique de filière et non vers des communications commerciales de produits,
 - la nécessité d'une communication interne à la filière et d'une médiation.

5 messages stratégiques :

- l'amont tourné vers le grand public et les bienfaits sociétaux de l'exploitation : cycle forestier, où le signifiant de « récolte » doit pouvoir remplacer celui de « coupe »,
- l'aval tourné vers les prescripteur B2B et vers une économie de massification : construction bois, porteur et visible, la grande hauteur, le logement collectif et le Grand Paris,
- l'attractivité des métiers qui doit donner lieu à des efforts tangibles à destination des scolaires et des étudiants,
- la recherche scientifique qui doit devenir visible autour de disciplines qui portent l'avenir (bois-chimie, arbre-pharmacie, BIM, sciences humaines),

- la prise en compte des freins et des gênes, sans tabou, en en parlant et en se préparant à de la communication de crise.

Enfin, toute future action de communication ou toute nouvelle initiative devra se prévaloir :

- d'une définition de la stratégie de filière,
- d'une définition des moyens : la gouvernance de la communication, ses règles financières, les déclinaisons local/central, les services et compétences,
- ... vers l'unification réelle de la filière.

Je tiens à mettre en lumière quelques autres faits marquants durant cette période :

4 Les actualités de France Bois Forêt en 2015-2016

FCBA, l'INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Je signalerai l'inauguration du nouveau siège de l'Institut technologique FCBA le 2 avril 2015 en présence du ministre Le Foll et de nombreux professionnels qui a eu lieu à Champs-sur-Marne avec une délégation de FBF.

UNIVERSITES D'ETE DE FRANCE BOIS REGIONS en Corse du 04 au 06.09.15, un moment très positif d'échanges et de rencontres pour mieux se connaître et apprécier le travail effectué en régions.

COLLOQUE « INVESTIR POUR L'AVENIR » dans le cadre de la 21^{ème} conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques ayant abouti à l'adoption 12.12.2015 de l'Accord de Paris.

La filière n'a pas été absente... car pour fixer et tenir un seuil à ne pas dépasser pour que l'élévation de la température moyenne à la surface du globe ne produise pas des effets irréversibles de nature à compromettre la survie de l'humanité, le rôle de la forêt est incontestable...

Nous avons organisé un colloque dans ce cadre au CESE le 05.11.15. Le nombre d'inscrits a été de 800, mais la capacité d'accueil étant insuffisante, nous avons prévu une retransmission dans une salle jouxtant la salle plénière. Une conférence de presse a été faite le 27.10.15 en présence du ministre Stéphane Le Foll et des trois présidents de l'Asffor, FBIE et FBF.

Le bilan du colloque du 05.11.15 au CESE a été remis aux administrateurs et un communiqué de presse adressé aux journalistes.

COP 21 AUTRES EVENEMENTS EXCEPTIONNELS FILIERE FORET-BOIS pour Fncofor avec le forum franco –québécois du 02.11 au 04.11.15 et Fransylva le 13.11.15

FRANSYLVIA était présent dans le village de la Cop 21 au Bourget dans un espace dédié. Avec mise à disposition de la documentation de FBF.

L'ACADEMIE DE L'AGRICULTURE DE FRANCE :

France Bois Forêt est membre du jury des Trophées de l'Académie de l'Agriculture de France et nous partageons les résultats des Trophées Lanly avec la remise des prix le 23.06.2015 :

- **Premier prix décerné à la Scierie Lefebvre : sciage & transformation**
- **Prix spécial du Jury décerné à Ets Simonin : charpente de haute précision pour le Pavillon de la France à Milan, dans le cadre de l'Exposition Universelle.**

Nous remercions le Trésorier perpétuel Patrick Ollivier pour son accueil et son dévouement à l'Académie.

REUNION SEMESTRIELLE FBIE & FBF AVEC LES CONSEILLERS ELYSEE ET MINISTERES INDUSTRIE ET FORET

Réunion avec les Conseillers Elysée et Matignon M.Vinçon et Mme Guitard entre autres.

Ces rencontres FBIE et FBF sont à encourager pour une démarche plus fluide entre les services de l'Etat.

Elles nécessitent une réelle préparation avec un ordre du jour précis.

Il est demandé parmi le groupe d'Administrateurs référents de se rendre disponible pour ces rendez-vous.

EVENEMENTS

Contrat de filière CSF Bois 16.12.14 signature du Contrat par FBF et FBIE prévue le 26.01.2016.

Le Conseil DU 03.02.2015 valide à l'unanimité le principe de la signature de FBF du contrat de filière CSF Bois.

Les Signatures du contrat est prévue le lundi 22 février 2016 à 11h30 au ministère de l'Economie et des Finances en présence des ministres de l'Ecologie, du Logement, de l'Agriculture en charge des Forêts et de l'Economie, les nouveaux signataires sont la FNB, SNPFI, SIEL et SNPGB (granulés de bois). FBF ainsi que FBIE signeront conjointement.

FONCTIONNEMENT INTERNE, INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS.

La forme et les modalités de fonctionnement du CODEV COM ont été complètement modifiées.

Faire en sorte que des mini-comités de développement soient créés par Collège, ceci afin de pouvoir traiter les sujets entre personnes de métiers sinon similaires, du moins proches et dans les limites d'un budget défini par avance par le Conseil d'Administration.

Les sujets ainsi préparés, traités et légitimés seraient transmis au CODEV COM pour une validation avant d'être présentés en CA.

La rédaction du nouveau Règlement intérieur fixe ces modalités pour une meilleure réponse aux porteurs de programmes et par conséquent une plus grande efficacité.

DEGATS DE SECHERESSE

Vincent Naudet aborde et rappelle que le Conseil d'administration du 30 septembre dernier a créé un groupe de travail qui s'est réuni depuis trois fois.

Le problème des "dégâts sécheresse" subis par les plantations forestières et tout particulièrement par celles de l'année, durant l'été.

Il a été décidé de la formation d'un groupe de travail présidé par Vincent Naudet et comprenant l'amont de la filière.

Ce groupe aura pour mission d'étudier les suites à donner pour les plantations de cette année. Il devra aussi étudier les modifications à apporter aux différents CCTP en usage afin de tenir compte des conditions climatiques et du changement climatique.

- Détermination de l'importance des regarnis 2015-2016 dus au phénomène sécheresse-canicule de juin-juillet 2015.
- Discussion sur la prise en compte des incidences financières.

Un communiqué de presse réalisé par le CNDB et envoyé le 7 janvier dernier.

Pas de retour de la presse à cette date.

Le Président de France Bois Forêt avait adressé une lettre le 22.12.15 au ministre Stéphane Le Foll lui demandant un rendez-vous.

- Esquisse de plan pour l'élaboration d'un cahier des charges commun à tous les donneurs d'ordre.

Chiffrage

11,3% des plants sont à remplacer en 2015 dans la zone sécheresse

La perte économique totale est estimée lors du groupe de travail du 02.12.2015 à environ 10 millions€.

Le coût des regarnis exceptionnels dus à la sécheresse 2015 serait de l'ordre de **1,6 million €** pour des regarnis à 80%

CLUB BOIS & FORETS 2016, adoption du renouvellement de l'adhésion pour 2016.

Le Club se réunira 4 à 6 fois dans l'année soit à l'occasion de petit-déjeuner ou de diners thématiques pour lesquels nous devons être force de propositions.

Les thèmes pour 2016 :

Préparation des élections présidentielles de 2017, préparation de la COP 22 au Maroc en décembre 2016, le reboisement, la reforestation, la taxe carbone et les solutions innovantes de financement, les opportunités du secteur énergétique, la formation et l'innovation, Les enjeux de la filière papeterie, traçabilité et certification, quels enjeux pour l'industrie française ? L'ambition PNFB, la transmission dans l'industrie...

AGENCE DE RELATIONS PRESSE FBF-FBIE, avec l'agence Fargo RDN à qui nous avons confié la mission de nous accompagner dans les relations presse en 2016.

Il s'agit d'une collaboration FBIE et FBF cofinancée avec le Codifab.

Conseil Supérieur Forêt Bois (CSFB) : réunion 25.03.2015

Nous avons procédé à la désignation des membres du Conseil les personnalités qui auront un rôle important pour nous représenter.

	Président	Rapporteur
1) Gestion durable de la forêt	François MOREAU,	Jean-Luc PEYRON, GIP ECOFOR
2) Forêt et territoire	Dominique JARLIER (FNCOFOR)	Arnaud SERGENT, chercheur à l'IRSTEA (Bordeaux).
3) Économie de la filière bois	Antoine D'AMECOURT Pierre PIVETEAU	Cyril LE PICARD
4) Recherche et développement	Jean-Michel CARNUS (INRA)	André RICHTER (FCBA)
5) Europe et international	Olivier BERTRAND (CEPF)	Christian PINAUDEAU (USSE)

PLANTATION D'UN CHENE POUR LES 50 ANS DE L'ONF A L'ELYSEE :

Le 21 février 2015, lors de l'ouverture du Salon international de l'Agriculture à Paris, le président de la République a inauguré le stand de l'Office National des Forêts (ONF), aux côtés du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

L'après-midi, le Président de la République a marqué le cinquantenaire de l'ONF par une plantation symbolique d'un chêne dans les jardins de l'Elysée aux côtés du ministre Stéphane Le Foll, en présence de Jean-Yves Caullet, président du conseil d'administration de l'ONF, Pascal Viné, directeur général et des représentants de la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR).

5 FOCUS SUR DES PROGRAMMES HISTORIQUES tournés vers l'innovation

EMOBOIS_FBF devient le porteur institutionnel,

L'objectif du projet EMOBOIS est de faciliter les échanges d'information entre deux entreprises impliquées dans le processus d'approvisionnement des bois.

L'utilisation au moment de l'échange d'un langage commun est proposée pour éviter de multiplier le développement d'interfaces informatiques. Le projet se concentre sur la transmission de données d'une entreprise vers une autre. Il n'y a pas d'ingérence dans les choix informatiques des entreprises ni dans le traitement des données par les entreprises. De plus, la démarche est compatible avec la diversité des solutions informatiques présentes sur le marché.

- Après une instruction à l'automne 2009, d'un vote favorable de FBF en février 2010, puis d'une convention entre FBF et le FCBA le 04.05.2011 et un Avenant de prolongation le 29.03.2012.
- Le coût total du programme était de 602 k€ dont 112 k€ financés par FBF,

- Il aura fallu près de 6 ans pour la fin de la première phase, 40 membres du comité de pilotage... pour aboutir à la conclusion d'un projet d'un nouvel accord.... il y a quelques jours,
- FBF avait il y a déjà 6 ans émis des réserves sur la lourdeur du système sans négliger son importance. Les relevés des CA en témoignent encore mais malgré ces aspects FBF a accompagné aux premières heures ce programme,
- FBF a pris la décision lors du CA du 10.12.15 de participer à son financement,
- En 2016 EMOBOIS est toujours une démarche de filière. La dimension interprofessionnelle est très importante. Les verrous techniques ont été levés. Une plateforme d'échange fonctionne avec une dizaine d'entreprises. La démarche est maintenant rentrée dans une phase politique de recherche de la meilleure gouvernance,
- **Le soutien de FBF, 75 K€** reste déterminant et des actions sont indispensables pour finaliser la mise en œuvre de cette gouvernance (travaux administratifs et juridiques), ainsi que pour atteindre une masse critique permettant l'autofinancement de la démarche,
- Sont concernés directement ONF, FNB, FBR, UCFF,
- Préconisation : la gouvernance sera faite par FBF.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité le programme EMOBOIS qui aura une gouvernance assurée par l'Interprofession nationale et plus particulièrement par le nouveau Responsable des programmes.

VEILLE ECONOMIQUE MUTUALISEE DE LA FILIERE FORET-BOIS, VEM FB

En raison de l'importance stratégique de ce programme et de quelques réserves intellectuelles et culturelles, trois ans et demi ont été nécessaire pour lancer la Veille économique mutualisée de la filière forêt-bois.

Une mission a été confiée au CGAAER M.Guy Fradin sur ce projet.

Au cours de la mission ont été rencontrés l'ensemble des acteurs de la filière ainsi que les organismes susceptibles d'être responsables de la veille. Lors de ces auditions, les professionnels ont réaffirmé leur volonté de faire aboutir le projet sans parvenir pour autant à se mettre d'accord sur le choix de l'opérateur qui rassemblerait les compétences nécessaires et à qui l'ensemble de la filière ferait confiance.

M.Guy Fradin nous a recommandé de :

- Préciser la gouvernance de la veille économique : un comité directeur constitué des seuls financeurs et un comité technique élargi à d'autres membres,
- Mettre en place un groupe de travail restreint pour rédiger le cahier des charges qui permettra de lancer un appel d'offre pour choisir le prestataire,
- Associer l'État au projet,
- Eviter de bâtir une structure juridique ad hoc pour porter la veille.

Les professionnels sont en attente de données économiques partagées pour éclairer leurs décisions. Le choix de l'opérateur sera fait après mise en concurrence à partir du cahier des charges. L'avancement du projet nécessite un engagement de l'État et des professionnels.

L'engagement de l'État a été acté par la signature du contrat stratégique de filière en décembre 2014 qui met en avant la veille économique comme un outil de pilotage.

Prochaines étapes pour la mise en œuvre du projet :

La composition du comité directeur : seuls les financeurs y seront représentés de manière paritaire (un tiers de ses membres sera issu de FBF, un tiers de FBIE/CODIFAB et un tiers des services de l'État). Le nombre de représentants des différents ministères conditionnera le nombre total des membres du comité : si les quatre ministères souhaitent être représentés au sein du comité, alors le comité sera constitué de douze membres au total.

Quatre Directions générales représenteront l'État dans le cadre de ce Comité Directeur :

- la DGPE (ex DGPAAT, Ministère de l'Agriculture)
- la DGEC (Ministère de l'Écologie)
- la DHUP (Ministère de l'Ecologie)
- la DGE (Ministère de l'Économie)

La composition du comité technique : outre les financeurs, il comprendra des représentants des organismes possédant une compétence reconnue et nécessaire pour assurer le fonctionnement de la veille. Il s'agira par exemple de l'Ademe, du LEF ou encore du GIP Ecofor....

Les modalités de rédaction du cahier des charges : un projet de cahier des charges proposé par FBF a été envoyé à FBIE/CODIFAB. Le document, a été validé par FBIE /CODIFAB, qui a été transmis aux services de l'État pour validation.

Le calendrier des prochaines étapes est donc le suivant signature le 20.03.2016, il s'agit du consortium FCBA+ IPEA + Lochu consultant.

Comité Directeur de la Veille Economique Mutualisée	
FBF	Cyril Le Picard / Pierre Piveteau
UCFF	Bertrand Servois
ONF	Daniel Perron
FNB	Philippe Siat
FBIE	Luc Charmasson
CODIFAB	Henri Griffon
UIPP	Laurent de Sutter
UMB-FFB	Philippe Roux
DGPE	Hervé Durand
DGEC	Stéphanie Croguennec
DGE	Pierre Angot
DHUP	Guillaume Derombise / Yves Duclère

« BOIS FRANÇAIS », « ORIGINE FRANCE GARANTIE », « BOIS DES ALPES »,

Le Conseil note qu'il s'agit de démarches de progrès. Même si l'offre française est à développer, il y a un intérêt collectif à partager et à ne pas opposer.

Il faut travailler les Appels d'offres, l'objectif du programme des prescripteurs est essentiel dans ce contexte.

Ainsi que la promotion dans les réseaux de distribution avec la campagne « Résolument bois » par exemple.

PAVILLON DE LA FRANCE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN du 01.05.15 au 30.10.15

L'importance de cet évènement et du pavillon de la France est exceptionnel, il a été réalisé avec 1.000 m³ de bois du Jura, certifié PEFC par l'entreprise Simonin et les architectes du cabinet X-TU qui a remporté l'appel d'offres.

Le thème est « Nourrir la planète, énergie pour la vie ».

La participation sur les sujets alimentaires et entre autres avec le Pôle emballage bois est de nature à valoriser les savoir-faire.

L'exposition universelle de Milan doit être une vitrine aussi du savoir-faire français ; même si le sujet est l'alimentation dans le monde, nos emballages en bois ont un rôle important à jouer car ils sont aussi des maillons essentiels dans la qualité et la fraîcheur des produits transportés et la gestion durable du matériau : le bois.

L'ensemble du Conseil adresse ses félicitations à M. Pierre Piveteau car son entreprise a fourni le douglas en provenance de forêts certifiées PEFC du Limousin et des Pays de la Loire de la salle plénière de la Cop 21 au Bourget.

Je souhaiterai signaler deux exemples de travail collaboratif sur des sujets complexes, méconnus, portés par des gens passionnés et accompagnés par des organismes spécialisés :

Il s'agit du programme **RMT AFORCE**, sur l'adaptation au changement climatique, c'est d'actualité..., que nous soutenons depuis trois ans et qui regroupe 11 organismes de recherche.

Il a pour but de promouvoir les actions de transfert des connaissances jusqu'aux conseillers et aux gestionnaires, pour adapter les forêts au changement climatique.

Il s'agit de développer avec l'ensemble des acteurs de la filière des projets permettant :

- des applications concrètes, sur le terrain, des stratégies d'adaptation,
- des outils pour encourager et guider le diagnostic,
- la sensibilisation et la formation des praticiens.

Il est prévu, pour y parvenir, d'ouvrir progressivement le Réseau AFORCE aux questions de l'atténuation du changement climatique, afin de lier les solutions d'adaptation à celles de l'atténuation.

Enfin, le Réseau AFORCE développera des actions permettant d'impliquer les partenaires socio-économiques de la filière Forêt-Bois, pour s'assurer que les stratégies d'adaptation soient acceptables par l'ensemble des acteurs de la filière, même si le temps des forestiers et des industriels n'est pas le même.

Mais aussi le **CONSORTIUM SCIENTIFIQUE DU POLE EMBALLAGE BOIS, EMABOIS** concentré sur la problématique du contact des denrées alimentaires avec le matériau bois, qui regroupe les trois syndicats de l'emballage, un pôle universitaire Oniris, ex école vétérinaire, l'Ecole supérieure du bois, les ingénieurs de l'ESIEC emballages à Reims, un laboratoire Actilait et l'Institut technologique FCBA.

Une conférence de presse est prévue le 16 juin prochain à 11h00 à la FNSEA : le **Pôle Emballage Bois** y annoncera cette bonne nouvelle : **Le bois est scientifiquement confirmé apte au contact alimentaire !**

En effet les résultats sont époustouflants :

Dans un premier volet de plus de 7600 tests*, les laboratoires ont montré qu'aucune des molécules susceptibles de migrer vers l'aliment ne présentait de danger pour la santé humaine !

Les conditions d'étude étaient la **mono-utilisation de bois brut issu du Peuplier et du Pin** utilisées dans les conditions rencontrées sur le terrain. Les principales conclusions sont :

Migration Globale, la masse totale cédée par un matériau à un aliment : plus de 4800 tests réalisés, zéro danger.

Migration Spécifique, la valeur de la migration d'un composé spécifique : plus de 2800 tests réalisés pour la Migration Spécifique des molécules volatiles issues du bois, migration négligeable, zéro danger.

Dans un deuxième volet de plus de 11600 tests*, le bois étudié démontre ses caractéristiques antimicrobiennes.

(En fait antimicrobienne est global : cela signifie antibactérienne + antifongique (c'est-à-dire anti-moisissure) !

- **Aucun pathogène** n'a été mis en évidence sur des planches d'affinage en épicéa.
- Les emballages ont été infectés pour les besoins de la cause par **3 micro-organismes** particulièrement dangereux pour les **3 filières étudiées**, les principales conclusions sont :
- **Réduction drastique du nombre de micro-organismes** extraits du bois après 24 h de contact direct avec le peuplier, le pin et l'épicéa.

- **99% des micro-organismes** (bactéries et moisissures) **inoculés sur le bois NE MIGRENT PAS vers l'aliment.**

Comparé au verre et au plastique, le bois a le taux de transfert de micro-organismes vers l'aliment en contact le plus faible.

A noter que dans le cadre de cette étude, **les outils d'analyse microbiologique et de chimie analytique** ont été mis en place et **validés**. Ils sont **fiables et adaptés au matériau bois**.

Dans ce cadre d'étude *, tout va dans le sens de l'utilisation du bois au contact alimentaire direct.

Dites le haut et fort : Avec la raréfaction annoncée des matériaux non renouvelables et le premier d'entre eux, le plastique.

CNTE

Bilan feuille de route de la conférence environnementale 2014

La filière Forêt-Bois est concernée par 8 mesures mais on constate que peu de mesures concernant la forêt et la filière bois ont avancé, ce constat ne devrait qu'inciter le Président de FBF à répondre à la sollicitation du conseiller technique de l'Elysée à organiser dans le courant de juillet une réunion interministérielle sous son égide et celui du cabinet du premier Ministre.

Conférence environnementale en 2015.

La nouvelle commissaire générale au développement durable présente le projet du gouvernement de réaliser cette conférence courant octobre avec pour thématiques la ville durable et océan et littoral.

L'ensemble des représentants du monde professionnel et des salariés considèrent que dans cette année de COP 21 il faudrait mieux sursoir à cette manifestation pour la faire début 2016 pour tirer les conséquences et les objectifs à la sortie de la COP21.

Cette réunion a eu lieu les 25 et 26 avril 2016.

FORUM BOIS CONSTRUCTION DE NANCY

La présence de près de mille inscrits en avril 2015 démontre l'importance de ce forum.

Pour les années à venir, la participation de FBF sera mise à l'ordre du jour.

On notera qu'à la suite de la réunion des co-organisateurs du Forum International Bois Construction, le Centre de Congrès de Lyon a été retenu pour l'édition 2016 les 14 et 15 avril 2016, tandis qu'en 2017 et les années impaires suivantes, le Forum aura lieu de façon récurrente au Centre Prouvé de Nancy.

PRESCRIPTEURS BOIS FRANÇAIS

Les 22 conventions qui sont signées avec les interprofessions en régions tiendront compte des modalités d'évaluation identifiées par l'audit.

La cohérence des actions de prescription doivent impérativement être coordonnées pour une meilleure efficacité.

Exemples de programmes : avec Adivbois, les colloques CNDB, Palmarès de la construction bois, Séquences bois, Bois.com, Résolument bois, Grands projets- grand Paris etc...

6 Le fonctionnement du siège

DEMENAGEMENT DU SIEGE DE FBF LE 15.05.2015 au CAP 120, 120 avenue Ledru-Rollin 75011 Paris,

Maintenant taxe affectée et CVO cohabitent et collaborent sur de nombreux programmes en co-financement.

ISO 9001 CERTIFICATION POUR LE SIEGE DE FBF.

Cette démarche qualité a été ressentie comme importante et recommandée lors de l'audit du CGAAER, des moyens ont été prévus pour permettre sa bonne réalisation.

La norme ISO 9001 définit une série d'exigences concernant la mise en place d'un système de management de la qualité dans un organisme, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Elle fait partie de la série des normes ISO 9000. Elle a été créée en 1987 et est régulièrement révisée depuis. En cours version 2016.

L'ISO 9001 est un référentiel certifiable par une tierce partie et son application est complémentaire aux normes ISO 14001 et OHSAS 18001 dans le cadre d'une politique globale de management des risques de l'entreprise. Elle est également complémentaire avec la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises dans laquelle elle s'imbrique et s'articule.

On signalera que Bruno de Jerphanion est élu référent à l'ISO 9001 auprès du Conseil.

EXERCICE COMPTABLE 2015-2016

La période de l'exercice social doit être modifiée pour calquer à la réalité économique de la CVO. Une partie de la CVO collectée pour le compte des propriétaires est versée durant le 1^{er} trimestre de l'année n+1

Après avoir pris avis du Contrôleur général d'Etat CGEFI, des Commissaires aux comptes Orcom, des Experts comptables cabinet Grant-Thornton et de notre Trésorier qui ont prononcé un avis favorable à modifier la période de l'exercice comptable et l'adapter à l'activité de l'Interprofession nationale, le Conseil a approuvé à l'unanimité ce changement avec une durée exceptionnelle de quinze mois pour l'exercice actuel 2015. Ainsi, celui-ci a débuté le 1er janvier 2015 et s'achèvera le 31 mars 2016.

Vous constaterez dans le rapport du trésorier le redressement spectaculaire que nous avons réussi à faire ensemble commencé à la fin de la précédente mandature.

Notre contrôleur d'Etat, M.Francis Amand du CGEFI a demandé expressément l'établissement d'un exercice intermédiaire au 31.12.2015 pour connaître la situation comptable à 12 mois.

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE RUSE :

On notera la décision de mettre un terme à la collaboration avec le cabinet Rusé commencée en juin 2010 et s'achevant pour l'exercice 2014, (incluant la collecte au 31.03.2015), qu'il soit souligné le travail de qualité effectué depuis juin 2010 dans le cadre de cette collaboration.

FCBA

Le Président de l'Interprofession est dument mandaté pour représenter FBF au Conseil d'Administration de l'Institut technologique FCBA, succédant ainsi à Laurent Denormandie.

24 JUIN 2015 CANDIDATURE ET RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ARTICLE 12 ET 15 DES STATUTS DE FRANCE BOIS FORET POUR UNE DUREE DE TROIS ANS :

Conseil d'administration : Renouvellement des membres, pour chaque Collège : un représentant par organisation professionnelle et son suppléant,

Bureau : composition avec trois représentants de chaque Collège :

Un Président, deux vice-présidents, un trésorier, un trésorier adjoint, un secrétaire général,

Après un débat démocratique, le 1^{er} Collège annonce que le candidat à la fonction de Président de l'Interprofession nationale sera monsieur Cyril Le Picard (Trésorier sortant et Président de l'UCFF) Les 2^{ème} et 3^{ème} Collège entérinent cette candidature.

**INSTALLATION ET COMPOSITION DEFINITIVE DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION 24.06.15**

Le Bureau de France BOIS FORET est composé de Messieurs		
Cyril	LE PICARD	Président
Bruno	DE JERPHANION	1er Vice-Président
Vincent	NAUDET	2ème Vice-Président
Jean-Louis	LOUVEL	Trésorier
Philippe	SIAT	Trésorier Adjoint
Pierre	GAUTRON	Secrétaire
Claude	VANDEN ABEELE	membre
Gérard	NAPIAS	membre
Dominique	JARLIER	membre

RENOUVELLEMENT DES DELEGATIONS.

Il nous fallait également actualiser et renouveler les délégations dans les termes suivants :

Le directeur général doit, aux côtés du Président du Conseil d'administration exécuter les décisions arrêtées lors des Conseils.

Il établit conjointement avec le Président l'ordre du jour des réunions statutaires les convocations et les propositions d'arrêtés de décisions ou des procès - verbaux des réunions : Bureau, Conseil d'administration, Assemblée générale ordinaire et Assemblée générale extraordinaire, section spécialisée.

Le nouveau Règlement intérieur adopté le 07.04.2016 a pris le soin de détailler les délégations du Président.

GROUPE BERNARD, DEVIENT LE PRESTATAIRE TECHNOLOGIQUE POUR LA CVO A LILLE :

Société familiale au CA de 15 M€, effectif 350, 50.000 encaissements par jour. Collabore avec quatre taxes affectées : Defi, France éclat, Cetim, Codifa +B

Cette décision est importante compte tenu des enjeux et trouve son origine dans les faits que je vous relate succinctement :

Le 07.02.2014, FBF signe un contrat avec Everal CRM pour la gestion de la CVO pour une durée de trois ans. Il fait suite à une négociation poussée durant plusieurs mois à partir de l'automne 2013 en termes d'optimisation technique avec la direction générale du groupe. Il s'avérera que les développements informatiques prévus au contrat et censés simplifier la procédure d'enregistrement des CVO, ne furent jamais prêts pour le lancement de la campagne 2014 en mars 2014. (*Exemple : utilisation du Data matrix*)

Pour mémoire le premier contrat de 2011-2014 était signé pour trois ans avec la société Edi informatique à Chantilly, (*qui existait depuis plus de 20 ans spécialisée dans le traitement des dons ONG, les abonnements presse et abonnés Canal +,...*).

A la fin 2010 début 2011 des difficultés économiques ont frappé l'entreprise avec un redressement judiciaire, et des plans sociaux,... avec plusieurs entités capitalistiques se succédant après EDI informatique : Happy, Datem, Team Partner puis Everal crm .

Lors de la reconduction du contrat par FBF en 2014 la direction a accepté de faire évoluer la technologie mais n'a pas pris en compte les impacts d'un nouveau plan social en cours d'année 2014, dégradant de façon profonde la qualité des prestations de services.

Suite à cette dégradation et au regard de l'exigence de qualité que nous devons à nos contributeurs, il a été décidé de faire appel à un prestataire plus solide et reconnu pour son expérience, le Groupe Bernard à Lille.

La direction de FBF a garanti au Conseil la bonne exécution de la collecte de la CVO avec ce nouveau prestataire.

CVO millésime 2015, diffusion le 16.03.2015 des bordereaux de déclaration Entreprises, Communes et collectivités, Propriétaires.

Simplification des bordereaux de déclaration objectifs :

- Simplification de la déclaration, (rapidité)
- Augmenter la télédéclaration et le prélèvement, (efficacité)
- Envoi des attestations de paiements par mail uniquement, (économie)
- Paiements par prélèvements automatiques
mise en place d'un échéancier, (facilités)
- Expérimental : relances complémentaires par voie électronique, (optimiser)
- Indications expérimentales des essences, feuillus – résineux. (spécifier)

TVA, le SUJET « SERPENT DE MER... »

M. Francis Amand CGEFI signale qu'il existe des situations fiscales hétérogènes au sein des Interprofessions ; plusieurs d'entre elles ont formulé des demandes de rescrit fiscal afin que l'Administration se positionne sur la soumission de leurs activités à la TVA.

Une étude technique par les services de l'Etat est en cours ; il nous fera part des analyses dès lors qu'elles seront rendues publiques.

Par ailleurs M. Doligé le Commissaire aux comptes de FBF, reste très réservé sur l'assujettissement de FBF compte -tenu des conséquences fiscales avec les trois impôts commerciaux qui seraient redevables : Impôt sur les Sociétés, TVA et contribution économique territoriale.

Le Trésorier précise que si les opérations lucratives deviennent assujetties à la TVA France Bois Forêt risque d'être soumis au paiement de l'IS.

Le Commissaire aux comptes précise que France Bois Forêt est tenue par un Rescrit fiscal de l'Administration en date du 05 mai 2006 et qu'il apparaît clairement qu'en égard « au caractère désintéressé de ses actions, l'association FBF est exonérée des impôts commerciaux y compris la TVA. »

CVO millésime 2015

le Président présente les actions engagées pour le millésime 2015 et informe de la diffusion des documents qui ont été créés.

Diffusion du 16 au 30.03.2015 des bordereaux de déclaration :

- Entreprises,	21.465
- Communes et collectivités,	9.438
- Propriétaires.	12.078
TOTAL	42.981

La répartition de la collecte 2015 (collecte incluse 31.03.2016 par Collège est la suivante (en K€) :

	Millésime 2015 (K€)	Millésime 2014 (K€)	Evolution (%)
TOTAL 1^{er} COLLEGE	3.329	3.100	+ 7,4 %
TOTAL 2^{ème} COLLEGE	4.311	3.988	+ 8,1 %
TOTAL 3^{ème} COLLEGE	220	187	+ 17,6 %
TOTAL GENERAL	7.860	7.275	+ 8 %

Notre Comité supervision collecte CVO a redoublé de propositions telles que :

Changer le nom de « CVO » qui est un pur oxymore par exemple par « *Cotisations Interprofessionnelles Obligatoires* » ?

M. Francis Amand CGEFI, n'y a pas été favorable car l'identification de la CVO est maintenant bien connue et pourrait laisser supposer en changeant l'oxymore qu'il s'agirait d'une nouvelle contribution...

Il nous a été proposé de favoriser la collecte de la CVO des propriétaires forestiers par l'entremise de « collecteurs » - exemples d'efficacité: Société forestière CDC, coopératives, entreprises, Experts forestiers de France,

Identification de délais trop longs de versement à FBF de la CVO collectée pour le compte des propriétaires par les « collecteurs »,

Relayer l'information des ventes des communes et collectivités à partir des données de l'ONF,

Information par les OP membres de FBF : Les organisations membres de FBF doivent informer leurs adhérents des actions réalisées par FBF, les taux de CVO : Complexité de la CVO résultant de trop nombreux taux...

Nous avons souhaité dès le mois de juin 2015 faire adopter une nouvelle organisation générale du fonctionnement et de la participation des Administrateurs :

La nouvelle mandature signera ses actions par une participation active des membres du Conseil pour les 12 pistes de travail qui seront les suivantes

Représentants Comités de FBF

N° groupe	Comité	Président ou animateur
1	CODEV COM	Dominique JARLIER, JY Henry et la FNEDT
2	Comité Observatoire Economique et VEM	Pierre PIVETEAU, JY Henry et la FNEDT (FBF, Eric TOPPAN)
3	Comité des Statuts * et Groupe gouvernance et organisation sections spécialisées au niveau national	Cyril LE PICARD – L. Bouvarel, Y. Lessard, Nicolas Douzain, C. Vanden Abeele et la FNEDT
4	comité de Contrôle (Trésorier)	Jean-Louis LOUVEL
5	Supervision collecte CVO	Bruno de JERPHANION et JL LOUVEL (FBF, Jean LOEPER)
6	FBR relations, développement et coordination	Bruno de JERPHANION et la FNEDT
7	Collaboration FBF FBIE et Communication unique filière forêt bois	Cyril LE PICARD, Philippe SIAT, Pierre GAUTRON et Dominique JARLIER et JL LOUVEL, Christian PIQUET et la FNEDT
8	Relations FBF avec le Comité Stratégique de Filière	Philippe SIAT et JY Henry
9	Relations avec les organisations techniques et spécialisées : FCBA, FrenchTimber, CNDB	Cyril LE PICARD, Pierre PIVETEAU, Yves LESSARD, Eric BOILLEY
10	Programme ADIVBOIS	Pierre PIVETEAU, Bertrand SERVOIS

* Comité validé lors de l'AG du 03 juin 2015. Statuts à valider en AGE au plus tard le 31 décembre 2015

Nouveau collaborateur à France Bois Forêt, Responsable des programmes, Depuis trois ans ce rapport la Cour des Comptes insistait dans ses recommandations de renforcer l'équipe du siège.

Il s'agit d'Arnaud Hétriot au sein de France Bois Forêt, il a été pendant 10 ans à la Fédération Française du Bâtiment union des métiers du bois, Ses missions à FBF :

- Mise en place d'une certification qualité: ISO 9001,
- Consolider la base de données FBF, traçabilité des programmes,
- Participer aux principales réunions de pilotage stratégiques,
- Suivre tous les programmes en cours, valider les contenus techniques...,
- Contribuer à la mise en valeur des actions financées par la CVO,
- Accord interprofessionnel 2017-2019 : dossiers de représentativité.

7 L'accord interprofessionnel 2017-2019

ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2017-2019, Adoption du calendrier pour signature de l'Accord en huit étapes :

1) REPRESENTATIVITE DES OP FBF	FEV -MARS
2) REVISION, SIMPLIFICATION 11 TAUX DE CVO	MARS-AVRIL
3) MODALITES DE RECOUVREMENTS	AVRIL -MAI
4) SIGNATURES DES OP FBF	JUIN
5) DEPOT SERVICES DE L'ETAT : CSO, DGCCRF, MAAF	JUILLET
6) AVIS DE L'ADMINISTRATION	SEPT-OCT
7) COMPLEMENTS D'INFORMATION	NOVEMBRE
8) EXTENSION & PUBLICATION JOURNAL OFFICIEL	DECEMBRE

On soulignera que ce planning est très dense, les organisations membres recevront dans les prochains jours un dossier de représentativité à compléter.

Le sujet de la simplification des taux sera travaillé et l'allègement des modalités des contentieux également.

Messieurs Bruno de Jerphanion et Claude Vanden Abeele se proposent d'être les administrateurs référents de ce dossier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2015 ...

Nous avons eu le privilège d'accueillir Mme Véronique Borzeix et M. Hervé Durand, de la Direction Générale de la Performance Economique et Environnementales des Entreprises (DGPE), Sous-direction Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie ainsi que M. Luc Charmasson, *Président de FBIE et vice-président du CSF bois* et son délégué général Vincent Petitet.

A compter du 1er mai 2015 la DGPE (Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises) remplace la DGPAAT.

Le changement vise à répondre plus efficacement, tant aux niveaux national, qu'europeen et international, aux enjeux économiques et sociétaux auxquels les secteurs agricole, agroalimentaire, forêt-bois et cheval doivent faire face aujourd'hui et encore plus demain. C'est l'occasion de renforcer les missions principales de la direction : accompagner et soutenir les acteurs économiques pour soutenir la relance économique et la transition écologique des filières françaises.

M. Durand nous a rappelé que l'Interprofession nationale est un choix qui n'est pas remis en cause par l'Etat, c'est un maillon essentiel de plus ce n'est pas une aide d'Etat. Elle dispose de « pouvoirs étendus », voire de « priviléges exorbitants »

C'est aussi pour ces raisons que FBF suscite l'intérêt de la Cour des Comptes et du récent rapport du CGAAER.

La Loi d'Avenir a créé un cadre de contraintes ; il faut aller au-delà de la réforme statutaire et se saisir de cette obligation pour en faire une opportunité.

Il est indispensable d'affiner la stratégie de FBF, collaborer encore davantage avec FBIE sera un plus.

Ce fut l'occasion de faire appel à des mesures d'urgence face aux crises

La filière appelle l'attention sur la situation difficile des entreprises de la construction. L'Union des métiers du bois indique les répercussions de la crise du bâtiment: 50.000 emplois perdus en 2015, alors que le délai sera de 18 mois entre la reprise des permis de construire et la reprise des mises en chantier. Le marché a chuté de 28% en 2 ans d'après l'enquête « bois dans la construction 2014 ».

BUDGET 2016-2017

Par ailleurs, considérant la collecte CVO en cours, les fonds qui resteraient à percevoir durant les cinq mois restants et au-delà du Budget 2015 établit, devront être affectés en priorité à reconstituer les fonds propres, qui rappelons-le, étaient déficitaires au 31.12.2014 (-417 K€).

Bureau, nouvelle composition pour la durée de la mandature 2015-2018, votes.

COMPOSITION DU BUREAU DE FRANCE BOIS FORET MANDATURE 2015-2018

1er Collège		2ème Collège	
Cyril Le Picard Bruno de Jerphanion Vincent Naudet Dominique Jarlier Christian Dubreuil	Président 1er vice-Président 2ème vice-Président Président du Codev com Invité	Jean-Louis Louvel Philippe Siat Pierre Gautron Claude Vanden Abeele Gérard Napias	Trésorier Trésorier adjoint Secrétaire invité invité

**La nouvelle composition du Bureau mandature 2015-2018 est adoptée à l'unanimité.
(l'article 14 des Statuts, permet aux membres d'inviter des personnes experts)**

CONCLUSION 2016

Le Conseil d'administration et toutes les équipes qui ont collaboré lors de la précédente mandature avec le président Laurent Denormandie et celle que j'ai le privilège de présider depuis le 3 juin 2015 jusqu'à ce jour, nous sommes persuadés que les programmes identifiés, bénéficient de financements adaptés, cohérents et portent déjà leurs effets soulignant le cap pour 2017...

Comme nous l'avons vu ensemble de nombreux programmes ont été réalisés avec l'intégralité des fonds disponibles et collectés durant la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016.

Cette synthèse est aussi le moment de remercier nos partenaires techniques avec lesquels nous poursuivons des buts communs tout en bénéficiant de leur expertise :

Aux côtés et dans un ordre aléatoire... de France douglas, du Conseil national du peuplier, La société forestière CDC, le FCBA, Frenchtimber, Propellet, APEP, l'APECEF, Résofop, Rmt Aforce, l'Ecole Supérieure du Bois, l'ENSTIB, le Club bois et Forêt, le Club carbone de la CDC, Ecovolta ,Plan rapproché, Cabinet Alinéa, les Editions des Halles, le CNDB également nos partenaires de la presse avec Bois mag, Bois international, Wood surfer qui contribuent par leur savoir- faire à soutenir, analyser et faire partager les évènements de la filière et en particulier les actions de notre interprofession nationale et notre filière.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Signalons aussi les précieux conseils de notre Contrôleur général d'Etat du CGEFI monsieur Francis Amand et de nos Commissaires aux comptes du cabinet Orcom, messieurs Doligé, Paniel et Girardeau et monsieur Serge Aubailly parti en retraite.

2016 a débuté déjà depuis six mois et cette année montre déjà les signes d'une intense activité de l'interprofession nationale.

Sur le plan économique,

France Bois Forêt a su depuis la mandature précédente entamer le travail de consolidation des comptes, certes nous ne disposons plus de réserves, nous devons reconstituer nos fonds propres mais déjà les comptes de 2014 indiquaient un redressement technique très significatif.

Le millésime 2015-2016 sera naturellement la consolidation des efforts entrepris par tous et l'âge de la maturité pour l'Interprofession nationale.

Le Budget 2016 des actions sera de sept millions d'euros ci-dessus présenté avec répartitions proposées en Bureau du 28.07.15, puis du 29.09.15 et lors de la séance du Conseil de décembre adopté à l'unanimité.

La répartition est la suivante : Engagements et réserves : 1.710 k€, Actions transversales : 2.790 k€, Actions sectorielles : 2.500 k€.

Sur le plan administratif,

Nous avons retenu un nouveau partenaire pour le suivi quotidien de la CVO à Lille (59) avec le groupe Bernard un passage en douceur avec le centre de Chantilly (60), la mise en place de la dématérialisation des programmes, un nouveau site internet plus dynamique et sans cesse actualisé, une nouvelle et deuxième banque avec le Crédit du Nord et un nouveau cabinet d'expert – comptable Grant Thornton.

Nous proposons davantage de services pour les contributeurs, avec des technologies similaires aux centres des impôts.

Un renforcement de l'équipe du siège avec deux fonctions importantes et distinctes avec un responsable de la Collecte de la CVO et un responsable des programmes.

Une démarche de qualité Iso 9001 lancée depuis janvier 2016.

Sur le plan de l'action

Nous avons participé et contribué aux débats de la COP 21 lors des conférences sur le climat en décembre 2015, avec notre colloque FBF, FBIE et ASFFOR au Conseil Economique Social et Environnemental le 05 novembre 2015 ;

Cet évènement s'inscrivait et renforçait d'autres prises de paroles très importantes aux côtés de la FNCOFOR avec la troisième édition de leur forum franco-qubécois et de celui organisé par les Forestiers privés de France ; toutes ces manifestations étaient placées sous le Haut Patronage du Président de la République.

Rappelons- nous aussi l'exposition universelle de Milan avec le pavillon de la France en bois du Jura PEFC, (*ce n'était pas gagné sans le soutien du ministre Le Foll...*) inauguré le 1er mai 2015 à Milan avec nos emballages légers bois qui faisaient le trait d'union avec nos professionnels et le thème de l'exposition universelle sur l'alimentation dans le monde.

La « Lettre B » devient le porte -parole de nos actions auprès des contributeurs quatre fois par an (à chaque saison), cela dans le but de faire mieux comprendre à quoi sert la CVO...

Notre réponse :

la CVO ça sert à ça... !

La mandature 2015-2018

Elle concentre d'ores et déjà de nombreuses actions fondatrices qui dessinent d'une façon pérenne les bases de notre nouveau fonctionnement et nos relations avec les Institutions :

- Nous disposons de nouveaux Statuts depuis le 6 janvier 2016, plus modernes, plus conformes à notre organisation et à nos obligations,
- Ces statuts créent deux Collèges au lieu de trois ; l'un de « l'Amont forestier » et l'autre de la « Transformation »...,
- Nous avons défini une méthode d'organisation et d'accueil des sections spécialisées au sein de FBF,
- Nous avons écrit un nouveau Règlement intérieur adopté en conseil le 7 avril dernier, qui fusionne l'ancien Règlement intérieur de 2004 et le Guide de procédures de 2011 devenus obsolètes,
- Nous avons réécrit la fiche de demande de financements et fixé les dates d'ouverture des dépôts de dossiers de financements de juillet à septembre de chaque année. Fini « *le fil de l'eau... !* »
- Nous proposons un modèle de convention de financement plus clair et sans doute plus exigeant pour les aspects évaluations et indicateurs de performance.
- Suites aux recommandations de la Cour des Comptes en octobre 2013 et celles du CGAAER de juillet 2015 :
- Nous avons lancé une démarche de qualité ISO 9001 pour le siège de FBF,
- Nous avons renforcé l'équipe avec l'arrivée d'un Responsable des programmes,
- L'Interprofession nationale a signé le contrat de filière en février 2016 rejoignant ainsi les autres grandes filières existantes,
- Nous fêterons un an de cohabitation géographique aux côtés du Codifab - Taxe affectée et de la CVO au Cap 120, même adresse, même étage et même partenaire technologique pour la gestion de la CVO,
- Une collaboration des équipes au quotidien avec le Codifab,
- Un partenariat Amont-Aval encore plus actif avec une coordination des messages de la filière. ,

- Poursuite des Co-financements de programmes avec le Codifab à partir d'une stratégie technique définie à moyen terme,
- La valorisation et une meilleure attractivité de nos métiers pour les jeunes générations avec la nouvelle organisation des Journées internationales des Forêts avec 130.000 plants d'arbres offerts par nos pépiniéristes une nouvelle formule avec les enseignants avec la participation du MAAF sous la bannière de la « Forêt s'invite à l'école ! s'invite aux collèges »,

Enfin, cette année ne serait pas tout à fait comme les autres si elle n'avait pas comme ambition de procéder à la réécriture de l'Accord interprofessionnel 2017-2019, qui prendra le relais de celui qui s'achève en cette fin d'année 2016.

Nous avons signé le nouvel Accord interprofessionnel le 9 juin, pour répondre au délai nécessaire d'instruction des services de l'Etat pour son extension, afin de ne provoquer aucune rupture dans la poursuite de nos missions et celle de nos programmes.

Notre volonté et notre ambition sont partagées par tous les membres de l'Interprofession nationale et donc nous réussirons tous ensemble!

MERCI à tous.

Cyril Le Picard
Président

NB : pour information, les comptes annuels sont publiés chaque année au Journal Officiel

COMITE DE DEVELOPPEMENT & COMMUNICATION

INTERVENTION de Dominique JARLIER

Chers collègues,

Comme chacun le sait le Comité de développement retient toute l'attention des organisations membres Actifs et Partenaires de FBF et souvent bien au-delà.

Pourquoi ce très vif intérêt ?

Sans doute parce que tous les programmes doivent passer par ce Comité qui émet des AVIS afin de permettre aux membres du Conseil d'administration d'adopter, rejeter, reporter le financement d'un programme.

En 2015 le budget réalisé en R&D s'élève à 2.520 K€ soit près de 36% du Budget actions

Le Comité s'est réuni les :

- ✓ 10 mars 2015,
- ✓ 20 octobre 2015,
- ✓ 25 novembre 2015,
- ✓ 15 mars 2016.

Les modalités de fonctionnement du Comité ont évoluées au fil du temps et c'est le signe d'une adaptabilité à l'actualité et aux réalités structurelles d'organisation d'un tel groupe de travail.

Contraintes de temps pour tous, de financements, de priorités...

Le Comité de développement appelé aussi « Codev » n'est pas un centre de décisions, un lieu fermé et « consanguin » qui distribue des « euros cvo » à des programmes selon des critères occultes comme on peut le lire localement dans certaines « feuilles de choux » ou « radios forêts » ...

Il est un lieu d'expertise aux règles claires, construites autour de la recherche d'impartialité mais aussi de consensus et de valorisation maximale de chaque « euro cvo » dans l'intérêt de la filière tout entière car, mes chers collègues, il ne peut y avoir de chasse gardée dans le budget de FBF et nous ne devons jamais perdre de vue que chaque « euro cvo » est prélevé sur la recette d'une forêt ou d'une entreprise.

Nous sommes trop soucieux de respecter les statuts de notre Interprofession et son article 17 récemment ultra rafraîchi...en janvier dernier.

Le président du Codev est administrateur et référent pour le Conseil, il est le garant de son bon fonctionnement, il préside un lieu d'échanges et de travail d'experts et d'expériences chacun dans leur domaine.

C'est le moment pour moi de remercier mes prédécesseurs qui ont assuré cette charge avec des hauts ...des bas... car il faut aussi motiver des choix ou s'interroger sur le degré de priorité que le programme représente même pour sa propre « famille »...

*Merci entre autres à nos collègues **Jean Dossin et Claude Van den Abeele** qui ont été ces présidents du Codev, dévoués et impartiaux qui participent toujours à la vie de notre interprofession.*

Nous avons travaillé tous ensemble pour optimiser notre fonctionnement avec le nouveau Règlement intérieur et son article 6 adopté le 07.04.16 qui fixe sa nouvelle organisation.

*Vous en voulez une preuve ?...L'Assemble générale de ce jour le fait encore évoluer avec l'adoption de la définition des missions des « **Observateurs** » et la **Charte de déontologie**.*

Je vous assure que le travail du Comité de développement est important, rigoureux et attentif aux priorités que le Conseil d'administration déterminent, mais il ne saurait exister sans les efforts des directeurs, délégués généraux, responsables de toutes les organisations membres qui suivent, analysent et proposent ce qui leur paraissent importants de réaliser pour servir l'intérêt général.

Je vous laisse le soin de parcourir tous les programmes dans le rapport d'activité dont vous disposez maintenant devant vous.

Merci de votre confiance.

Dominique Jarlier.

Président du Codev.

QUELQUES PROGRAMMES SIGNIFICATIFS EN 2015

CONSTRUCTION

15RD481 « 100 constructions publiques en bois local » : phase d'appropriation par les collectivités et les territoires 2015-2016

Vote le 04 décembre 2014.

Budget FBF : 33 K€

Ce programme lancé depuis 2012 a pour but d'accompagner la réalisation de 100 bâtiments exemplaires, montrant ainsi qu'il est possible de construire des bâtiments, alliant modernité et performance environnementale grâce au matériau bois prélevé et transformé localement aux côtés d'autres matériaux biosourcés.

En quoi ce programme est-il différent des précédents ?

Les trois années de lancement, déploiement et consolidation du programme ont permis d'expérimenter des solutions pour mettre en œuvre les bois locaux, en accord avec le code des marchés publics.

Une soixantaine de bâtiments ont donc émergés à mi-parcours du programme, et la déclinaison du programme au sein des Unions régionales des Communes forestières a été réalisée de manière progressive.

Plusieurs chantiers ont été proposés :

- Réalisation d'immeubles de moyenne hauteur en bois local,
- Décloisonner les filières pour « mettre du bois partout, mais pas partout du bois », par exemple le duo bois/béton,
- Faire de la forêt un vecteur pour la dynamisation des territoires et le maintien des populations, travailler sur le code des marchés publics pour lever les freins à l'utilisation de la ressource locale,
- Poursuivre les démarches de certification,
- Connaître le coût global de la construction en bois local,
- Communiquer et faire vivre le bois auprès du grand public,
- Renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales : Régions, Départements, sans oublier l'Europe et sensibiliser les associations nationales d'élus.

Ces pistes ont été intégrées au programme 2015-2016 du projet « 100 constructions publiques en bois local ».



15RD485 RMT AFORCE

Vote : 04 décembre 2014.

Budget FBF : 100 K€

Depuis 2012, FBF répond présent aux côtés des experts, scientifiques et des pouvoirs publics réunis au sein du réseau mixte AFORCE qui a pour but de contribuer à l'anticipation du changement climatique et d'adapter les forêts de production. Le réseau a proposé en 2015 un nouvel appel à projets.

Objectifs

L'objectif de l'appel à projets était d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre par des équipes compétentes, de projets pré-identifiés par le réseau et dont la réalisation est jugée prioritaire. Comme pour les précédents appels à projets du réseau, ces projets ont vocation à construire des outils pratiques d'aide à la décision pour les

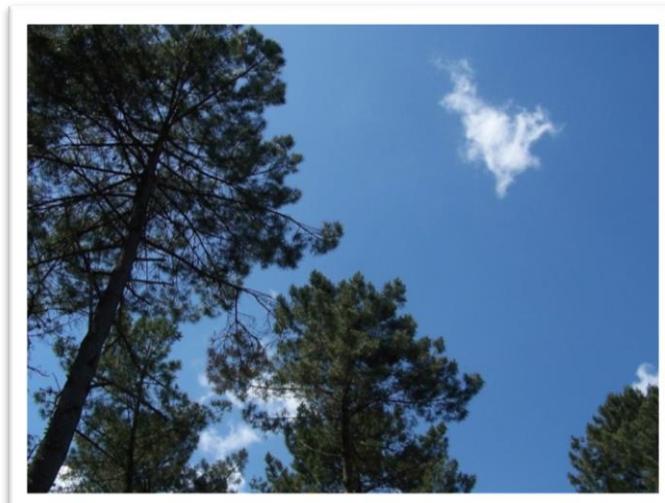
forestiers, afin de les guider dans les choix à faire pour préparer au mieux les forêts au changement climatique.

Bilan et liste des projets retenus

L'appel à projets a été lancé le 29 mai 2015 pour un dépôt des dossiers le 9 septembre 2015.

Sur les 9 projets déposés 6 ont été retenus ce sont ceux ayant obtenu les meilleures évaluations

Le réseau s'est engagé cette année dans ce nouvel appel à projets qui a permis le lancement de 6 nouveaux projets qui vont être menés sur 2 ans. Le réseau s'engage ainsi dans une nouvelle période visant la mise à disposition d'outils opérationnels.



15RD543 Chalfrax

Vote le 24 juin 2015.

Budget FBF : 36K€

Depuis la découverte du premier foyer en Haute-Saône en 2008, les déprérissements de frênes provoqués par le champignon Chalara fraxinea suscitent inquiétude et scepticisme au sein de la filière forêt-bois. En effet, compte-tenu de l'importance de la zone atteinte et de la rapidité de propagation de la maladie, il est aujourd'hui peu probable d'éviter la contamination de l'ensemble du territoire national.

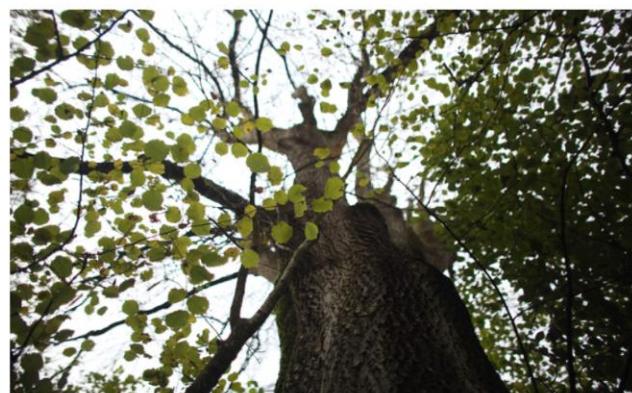
Ainsi, le programme a vocation principale à répondre aux objectifs suivants :

- examiner les conditions de développement de la maladie en étudiant plus finement l'expression des dégâts selon différents scenarii sylvicoles,
- construire des outils de diagnostic et d'aide à la décision permettant de proposer aux propriétaires et gestionnaires des itinéraires de gestion pour les peuplements infectés,
- initier la constitution d'une population de frênes résistants à la maladie.

Le projet prévoit un programme d'actions sur 5 ans à compter de 2015. Ces actions contribueront autant que possible à apporter des réponses les plus pragmatiques. Les restitutions obtenues pourront alimenter les réflexions de l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois, et contribuer à l'élaboration d'une stratégie de gestion harmonisée au service des politiques forestières.

Ces actions sont déclinées suivant 5 axes de travail :

- Axe 1 : Résistance et tolérance,
- Axe 2 : Contexte infectieux, sylvicole et état sanitaire,
- Axe 3 : Stratégie de gestion et vulgarisation,
- Axe 4 : Valorisation économique et qualité des bois,
- Axe 5 : Communication.



15RD517 Mobiliser au service du développement des territoires et de la filière forêt-bois

Voté le 24 juin 2015

Budget FBF : 65 K€

- favoriser la mise en marché des bois,
- augmenter l'implication des propriétaires forestiers publics dans le processus de commercialisation de leurs bois; identifier et lever les blocages à la mise en marché; faciliter le suivi administratif et financier de la vente des bois par les élus; travailler sur le développement des contrats d'approvisionnement et sur le regroupement de l'offre,
- connaître les évolutions de la ressource, des marchés des produits bois.

Programme d'Actions :

Il concerne 10 régions françaises pour 7 sujets différents et complémentaires certains seront déployés sur deux ou trois régions.

La demande faite auprès de France Bois Forêt porte sur toutes les actions restantes en sachant que la demande sur 2015 ne concerne que trois actions les 7 restants à conduire et seront engagées sur Languedoc Roussillon, Auvergne Limousin et Franche Comté.

Toutes ses actions vont dans le sens d'une meilleure gestion, mobilisation sur les territoires. Il serait peut être intéressant pour certaines d'elles selon les territoires retenus de mettre en place un partenariat avec la forêt privée (syndicat et cnpf).



forêt domaniale de Saint Hilaire-Saint Florent ©Xavier.Remongin/Min.Agro.Fr

OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

INTERVENTION DE PIERRE PIVETEAU

Président du Comité de l'observatoire économique

Chers collègues,

Le Comité de l'Observatoire économique s'est réuni les :

- ✓ 10 mars 2015,
- ✓ 21 mai 2015,
- ✓ 16 février 2016.

Il trouve sa légitimité dans les nouveaux statuts de FBF dans son article 7.

A la suite du séminaire de Méry sur Oise en février 2015, il est apparu que notre Observatoire éco. se devait d'être plus largement identifié et que son aspect trop confidentiel le desservait...architecture des études trop cloisonnée, succession de PDF ne permettant pas des analyses croisées et aucune requête possible...

Je tiens à remercier Eric Toppan le coordinateur de l'Observatoire économique de FBF pour son travail durant l'année.

Mais afin de sortir d'une trop grande discréction, nous avons décidé d'éditer un rapports annuel qui regroupe l'ensemble des études et informations réalisé durant une année ; nous en sommes à la deuxième édition rendue publique en juin et diffusée dans différentes versions : papier, numérique et téléchargeable.

Mais vous me connaissez ...

si j'ai accepté de présider ce comité c'est qu'il est indispensable pour les professionnels et industriels de disposer d'informations statistiques les plus fraîches, les plus pertinentes, les plus fiables.

Bien que très impatient et réservé sur les financements des études économiques engagées ou envisagées dans l'intérêt de notre filière...et comme j'ai participé activement au groupe de travail du CSF me voilà « naturellement » au Comité directeurs de la Veille Economique Mutualisée dite VEM FB...

De quoi s'agit-il ? Un contrat public –privé qui mérite de s'y intéresser...

C'est un accord important en partenariat signé le 22.03.16 avec le ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), le ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique (MEIN), le ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer (MEEM) et le ministère du Logement et de l'Habitat durable (MLHD).

Avec la coordination assurée par FBF, y participent également FBIE ainsi que le Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois (CODIFAB). Elle couvrira

l'ensemble de la filière utilisatrice du bois, de la forêt à la distribution, sans oublier l'industrie, le bois énergie et la chimie du bois.

Pour autant, chaque branche de la filière devra disposer d'éléments pour situer son activité par rapport à l'ensemble du marché et de son évolution.

La mise en œuvre opérationnelle de ce projet a été confiée à un consortium de compétences, constitué de FCBA et IPEA.

Mais je resterai vigilant car un beau projet peut aussi se transformer en une « usine à biomasse... », le 28 septembre prochain un séminaire aura pour ambition de convaincre de sa pertinence et de sa dynamique du programme.

Pour terminer je vous informe que nous avons décidé d'auditer toutes les conventions de notre comité de l'Observatoire « membres » et « hors membres » par notre coordinateur, profitant des concours de circonstances suivants :

- *Fin des contrats membres et hors membres au 31.12.16,*
- *Faudra-t-il renouveler les dix conventions ? les amendées ? les solder ? dans tous les cas il faudra le motiver ,*
- *fin de l'Accord interprofessionnel 2014-2016,*
- *renouvellement de l'Accord 2017-2019*
- *la VEM devra intégrer certaines des données existantes ou en développer d'autres ? (exemple est ce à FBF seul ou collectivement de procéder à l'étude bois construction ou la collectivité de la VEM ?)*

L'actualité est dense, les attentes sont réelles et soyez convaincu de ma détermination à réussir et relever ces défis sans perdre de temps.

Pierre Piveteau

Président comité Observatoire éco .

TYPOLOGIE DES CONTRIBUTEURS ET VENTILATION DE LA CVO

1. *Typologie de la collecte 2015-2016 et ventilation de la CVO*

2. *Nouveaux bordereaux de déclaration et nouveaux services du Groupe Bernard à Marcq en Baroeul (59)*

1. *Typologie de la collecte 2015 et ventilation de la CVO*

Période de la collecte du 01.04.2015 au 31.03.2016

INTRODUCTION

Afin de mieux comprendre l'organisation de la collecte de la CVO, l'analyse socio-économique et statistique sur plusieurs années contribue à une meilleure connaissance de la typologie. Nous vous la livrons chaque année, enrichie de notre expérience au service des contributeurs.

Le point de départ de la collecte est l'envoi chaque année, dans la deuxième quinzaine de mars, des documents de déclaration auprès des contributeurs identifiés et référencés dans notre base de données. Cet envoi comporte, dans une enveloppe porteuse identifiable :

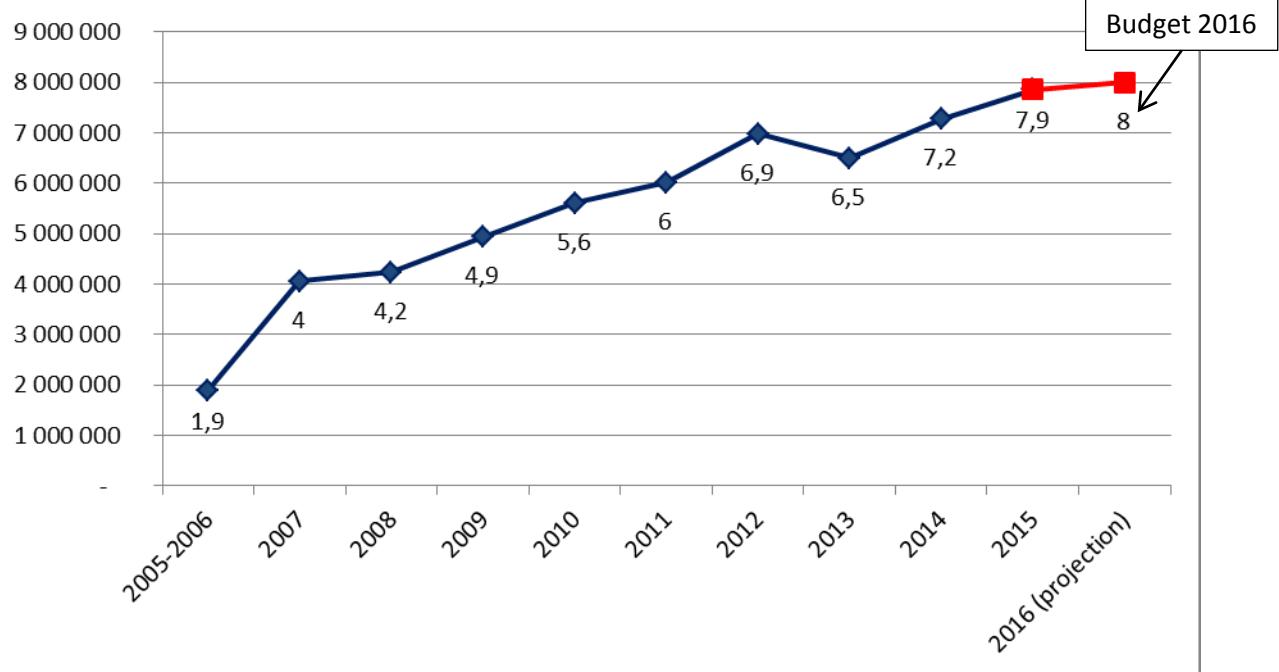
- La lettre du président de France Bois Forêt aux contributeurs,
- Le bordereau de déclaration de la CVO pour chaque *grande famille* de contributeurs : Entreprises, Propriétaires forestiers, Communes et collectivités,
- La notice explicative pour déclarer et payer sa CVO,
- Une enveloppe retour.

Ces documents sont réalisés en partenariat avec les organisations professionnelles membres de France Bois Forêt.

Le règlement de la CVO peut se faire :

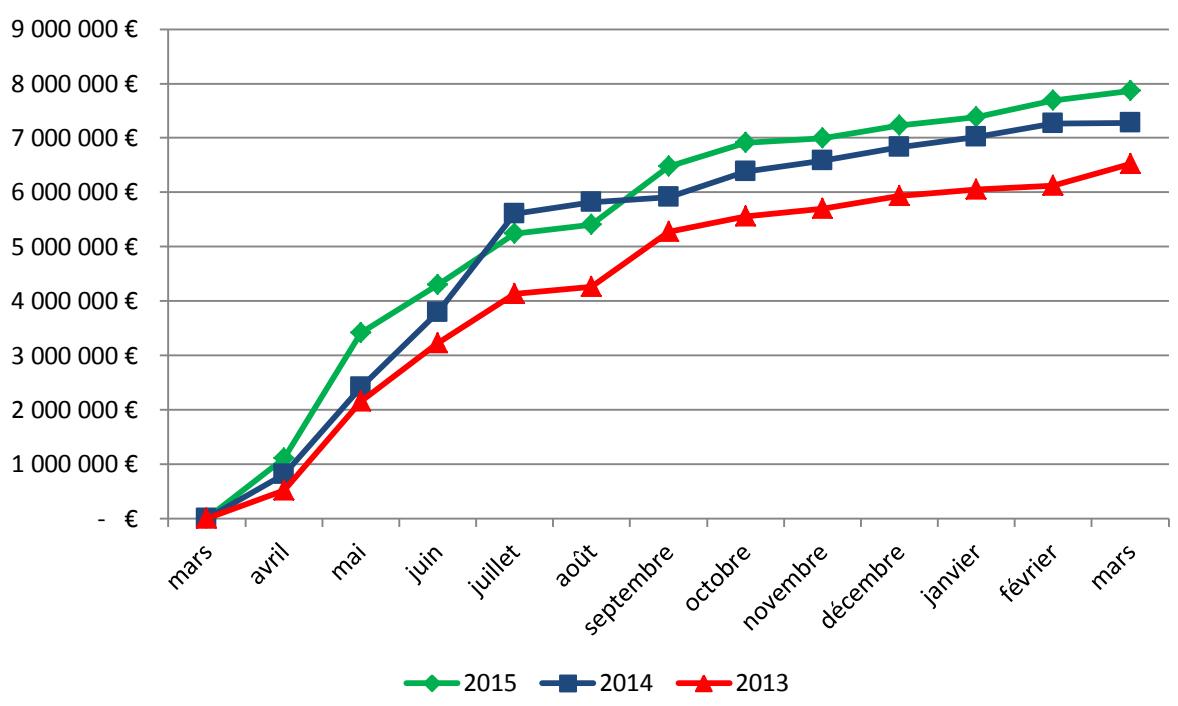
- Par chèque auprès du *service de gestion* à Lille. Les sommes sont reversées sur 3 sous-comptes bancaires correspondant aux 3 grandes familles
 - Entreprises
 - Propriétaires forestiers
 - Communes et collectivités
- Par virement avec références de chaque sous-compte bancaire de France Bois Forêt mentionnées sur les bordereaux,
- Par prélèvement automatique directement sur le site franceboisforêt.fr (les sommes sont encaissées sur les trois sous-comptes de France Bois Forêt).

1.1 Collecte depuis la création de FBF



Le tableau 1.1 illustre l'évolution de la collecte de CVO depuis la création de France Bois Forêt fin 2004. Au cours de cette première décennie, le niveau de collecte est passé de 2 M€ à près de 8 M€.

1.2 Comparatif collecte cumulée 2015, 2014, 2013



Le tableau 1.2 compare l'évolution mois par mois des rentrées de CVO depuis 2013.

De 2014 à 2015, on notera une hausse de 8 % et pour 2013-2015, une hausse globale à hauteur de 20 %.

A noter : la moitié de la collecte se concentre sur les trois premiers mois de l'exercice - avril, mai, juin. L'autre moitié est le résultat de relances ciblées et renforcées.

Collecte CVO 2015 (du 01.04.2015 au 31.03.2016)

Type de contributeur	CVO 2015	CVO 2014	Comparatif 2015 Vs 2014
Forêts des collectivités	821 K€	681 K€	20 %
Forêt domaniale	979 K€	903 K€	8 %
Total collectivités	1.800 K€	1.584 K€	14 %
Entreprises	4.235 K€	4.000 K€	6 %
Emballage	220 K€	187 K€	18 %
Coopératives*	425 K€	466 K€	-9 %
Propriétaires forestiers **	1.180 K€	1.038 K€	14 %
TOTAL	7.860 K€	7.275 K€	8 %

* ne sont pas incluses les entreprises filiales des coopératives

** dont CVO versée par les collecteurs :

- 2015 : 346 K€
- 2014 : 320 K€
- + 8 %

En 2015, il a été procédé à l'envoi de :

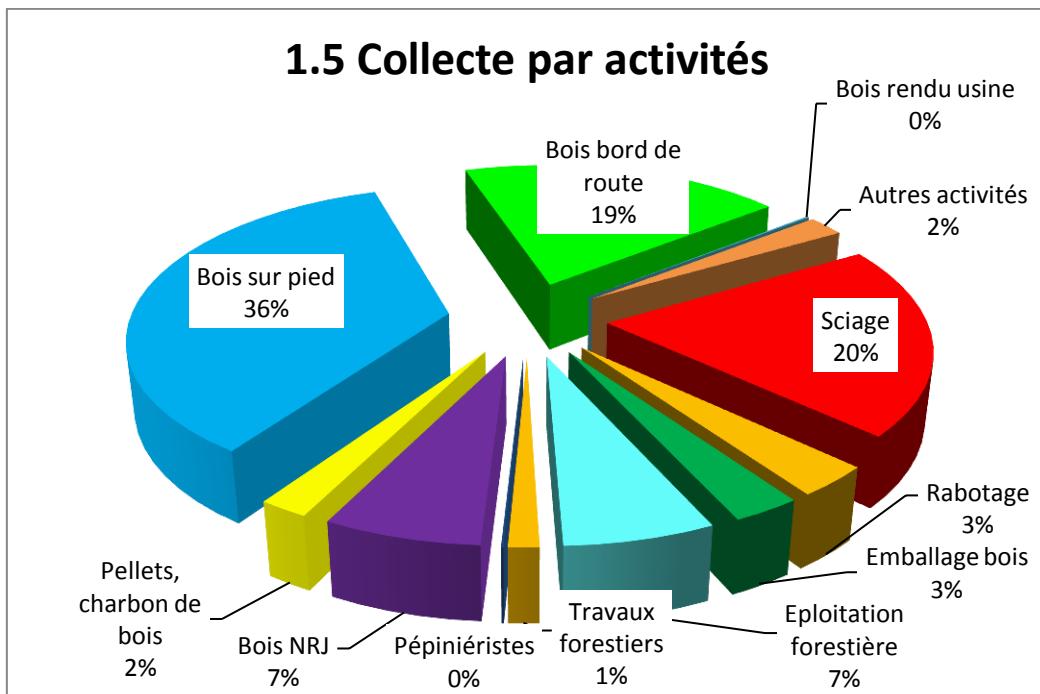
- 43.000 bordereaux de déclaration de la CVO,
- 28.000 relances,
- A destination des Entreprises, Propriétaires forestiers et Communes /Collectivités,
- Dont 330 par voie d'huissier,
- Pour un total de 3.6 M€ collectés au moyen de relances.

Répartition de la CVO 2015 par activités

Sur la base des déclarations complètes et détaillées reçues

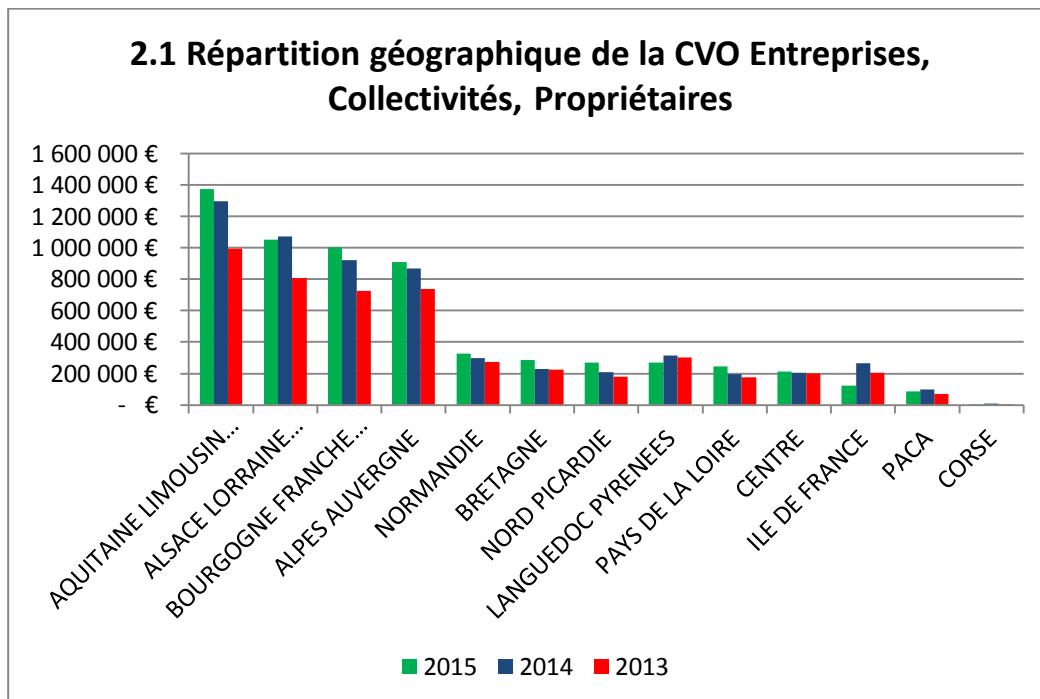
Type de CVO	Nombre de CVO	Montant global	Montant moyen
Sciage (0,15%)	189	616.407 €	3.261 €
Rabotage (0,10%)	67	99.050 €	1.478 €
Emballage bois (0,10%)	185	88.248 €	477 €
Exploitation forestière (0,15%)	11.604	193.621 €	17 €
Travaux forestiers (0,03%)	901	39.406 €	44 €
Pépiniéristes (0,07%)	40	2.955 €	74 €
Bois NRJ (0,15%)	2.031	201.260 €	99 €
Pellets, charbon de bois (0,10%)	60	64.113 €	1.068 €
Bois sur pied (0,50%)	4.827	1.078.991 €	223 €
Bois bord de route (0,33%)	3.038	584.857 €	192 €
Bois rendu usine (0,25%)	1.171	4.279 €	4 €
Autres activités (0,15%)	315	66.811 €	212 €
TOTAL	24.428	3.040.000 €	124 €

Analyse réalisée à partir de 38 % du montant total de CVO collecté.



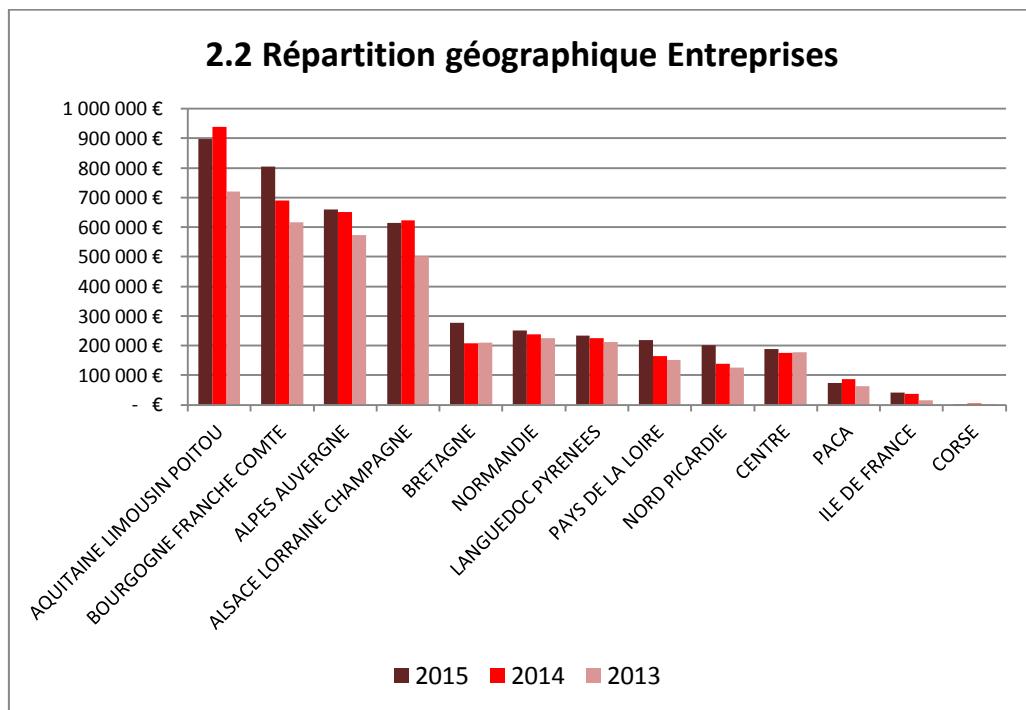
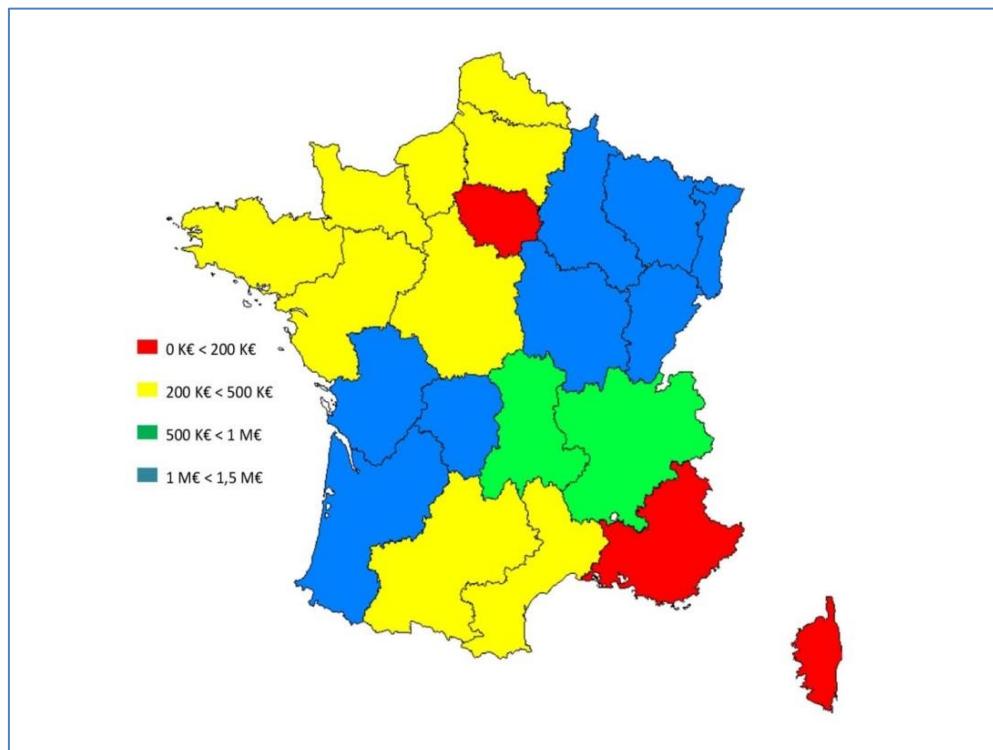
Les quatre tableaux suivants illustrent la répartition géographique de la collecte, au global et par familles : Entreprises, Communes/Collectivités, Propriétaires.

Ils reflètent la réalité de la France et de ses forêts, avec une nette prédominance des régions du grand Est, de l'Aquitaine et de la Bourgogne, principales régions forestières françaises.

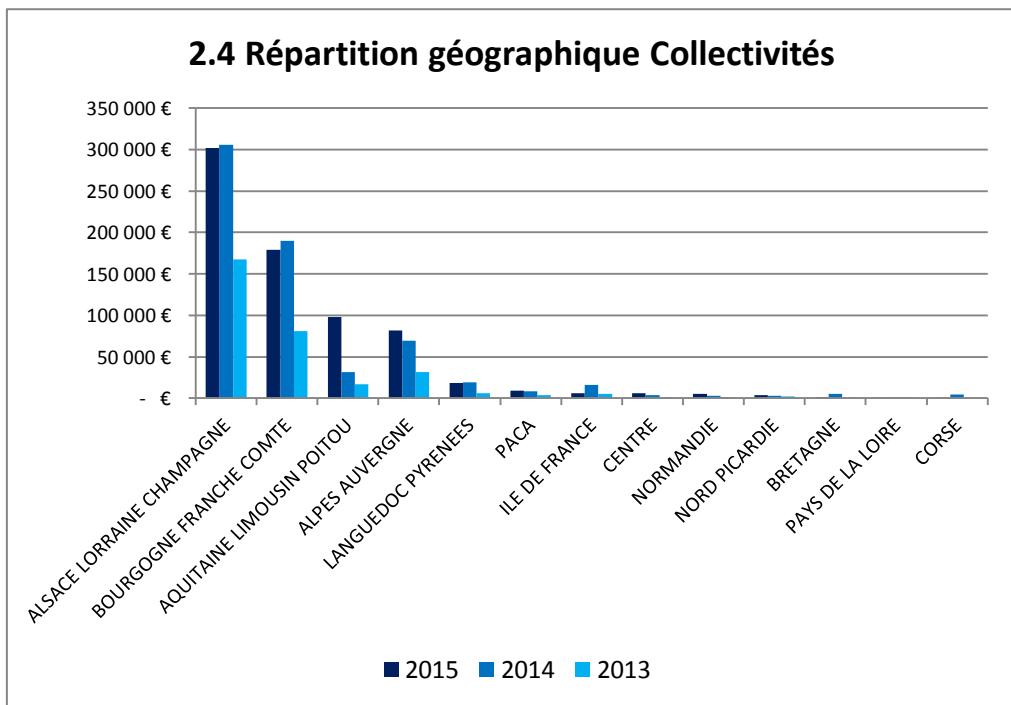
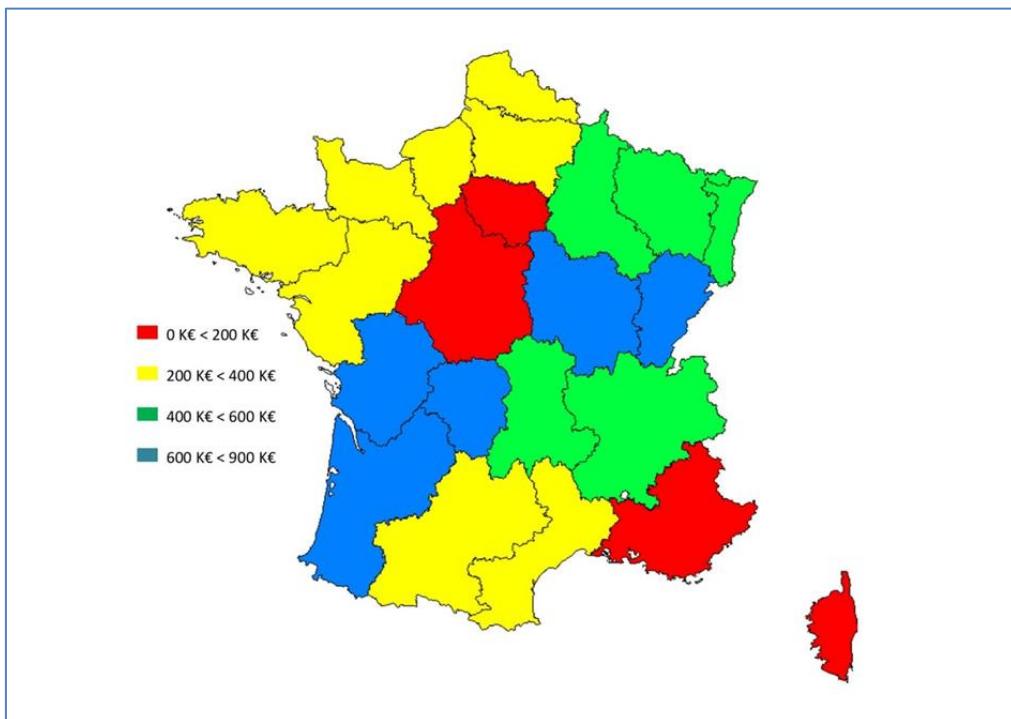


Ci-dessus, cumul de toutes les « familles » contributrices

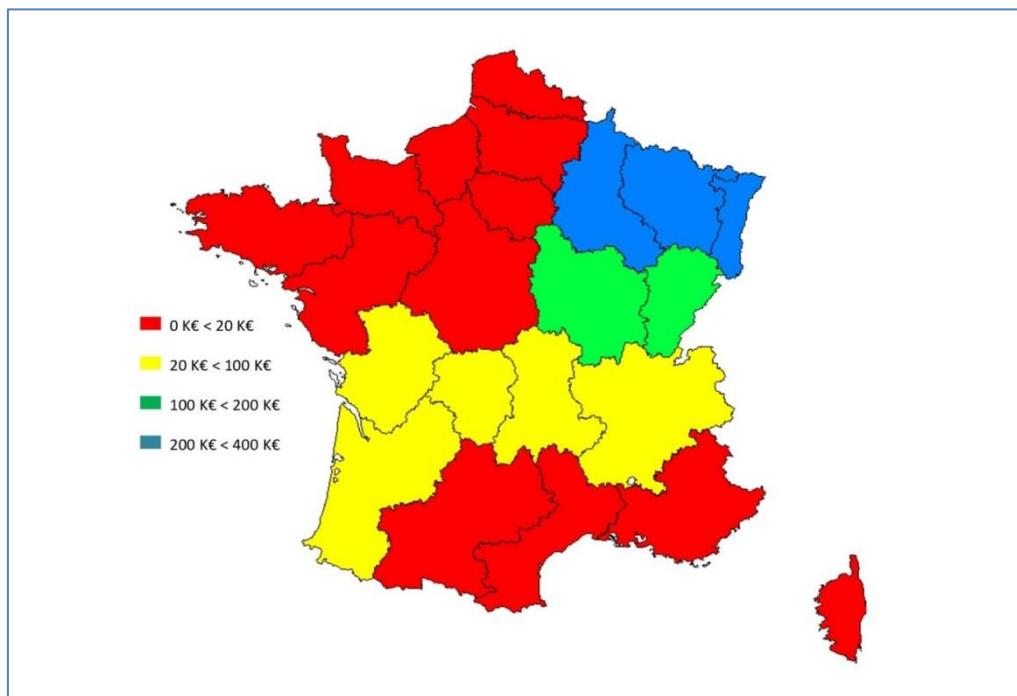
Répartition géographique de la CVO 2015, Entreprises, Collectivités, Propriétaires, par tranches de montants de CVO collectées



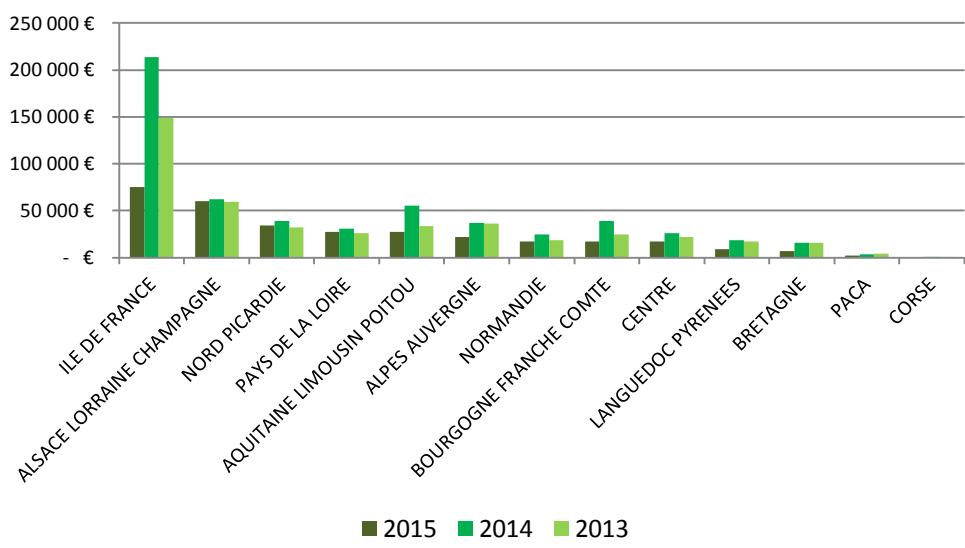
Répartition géographique de la CVO 2015 Entreprises, par tranches de montants de CVO collectées



Répartition géographique de la CVO 2015 Communes et Collectivités, par tranches de montants de CVO collectées

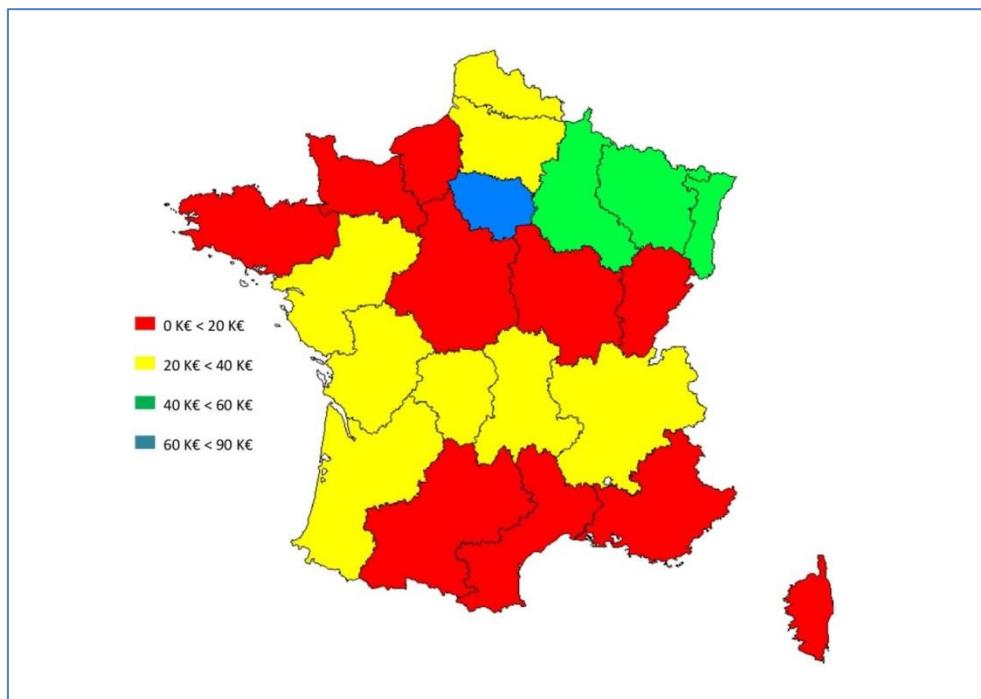


2.3 Répartition géographique Propriétaires forestiers



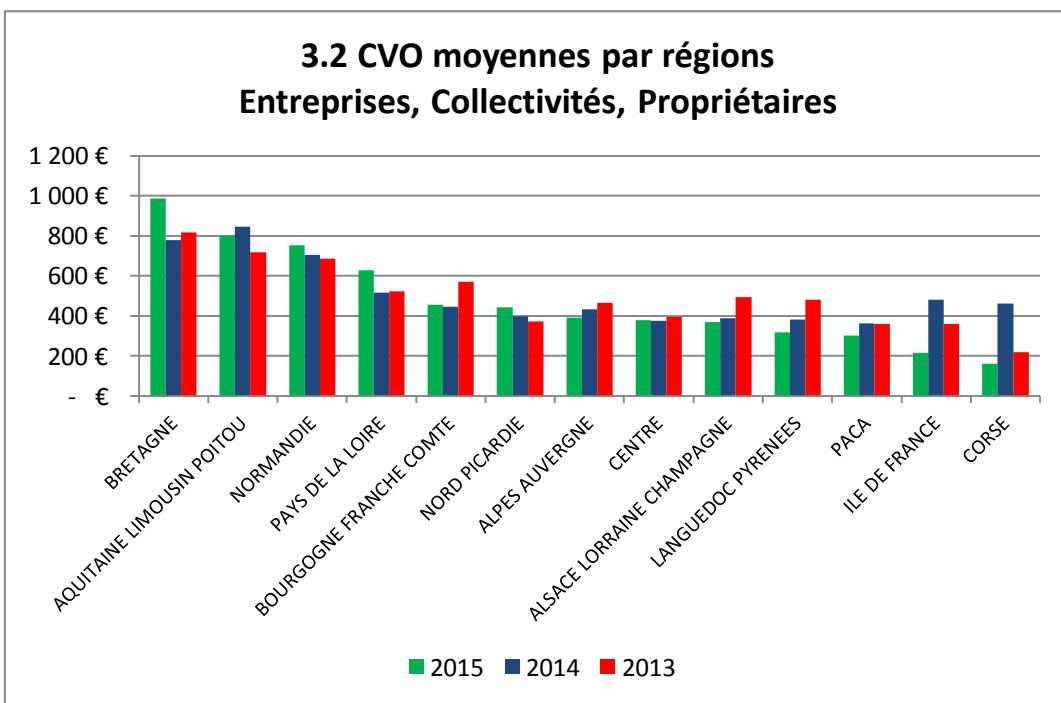
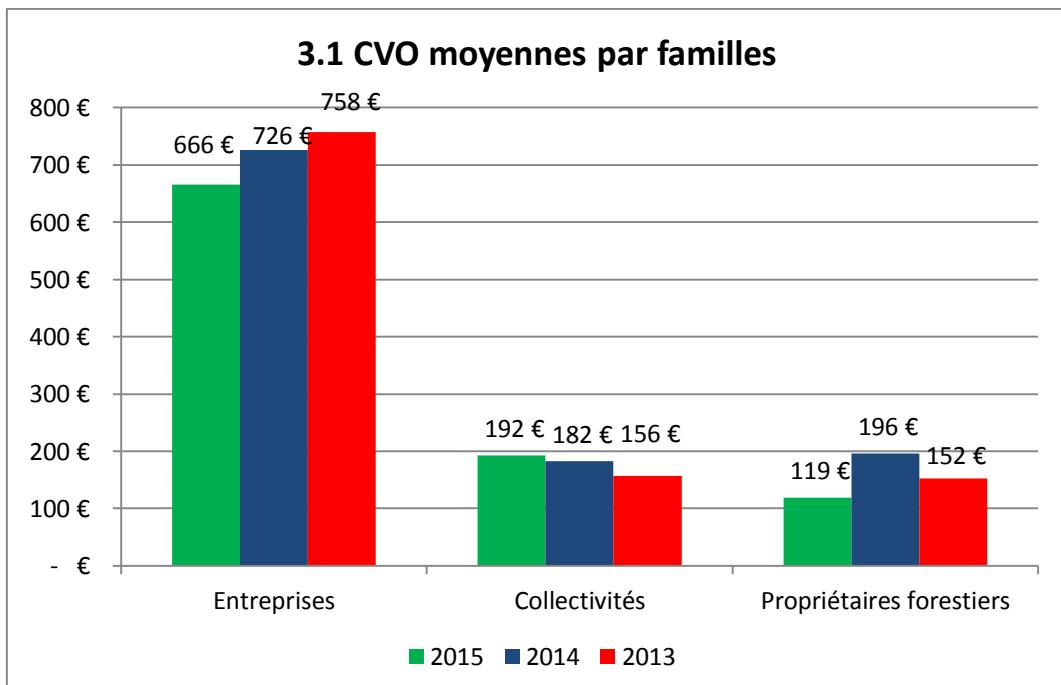
L'ile de France arrive régulièrement en première position des CVO récoltées pour les propriétaires forestiers, car les déclarations sont pour la plupart rédigées à l'adresse fiscale des personnes concernées.

Répartition géographique de la CVO 2015 Propriétaires forestiers, par tranches de montants de CVO collectées

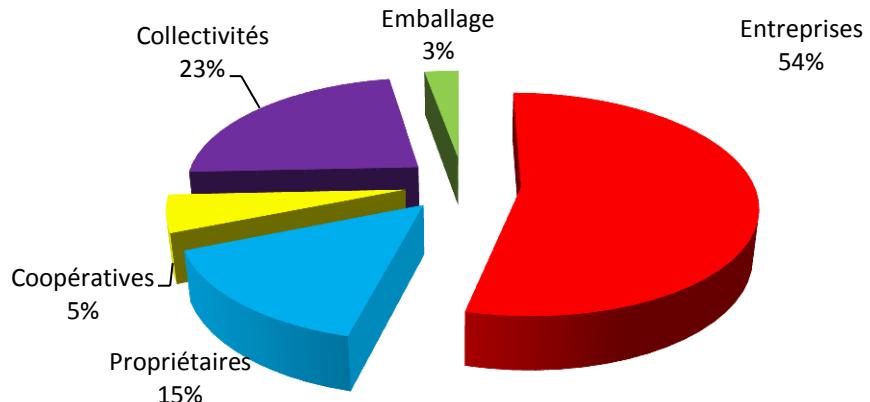


Palmarès des plus importants contributeurs à la CVO par secteurs d'activités





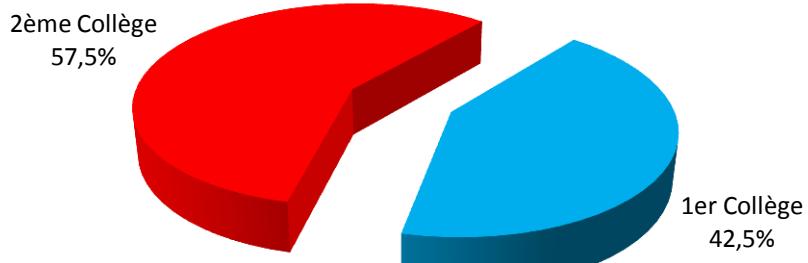
4.1 Répartition de la CVO 2014 par types de contributeurs



Les familles de contributeurs à la CVO s'établissent comme suit :

- Entreprises : scieurs, exploitants forestiers, raboteur, pépiniéristes, prestataires de services en travaux forestiers, fabricants de bois énergie,
- Propriétaires : propriétaires forestiers privés,
- Coopératives : coopératives forestières,
- Collectivités : communes forestières, Office National des Forêts, collectivités publiques (régions, hopitaux, maisons de retraite...),
- Emballage bois : caisses industrielles, palettes, emballages légers.

4.2 Répartition de la CVO 2015 par collèges sur la base des nouveaux statuts du 06.01.2016



1 ^{er} Collège	3 338 391 €	42,5 %
2 ^{ème} Collège	4 521 464 €	57,5 %
TOTAL	7 859 855 €	100 %

Le 1^{er} Collège regroupe l'amont forestier :

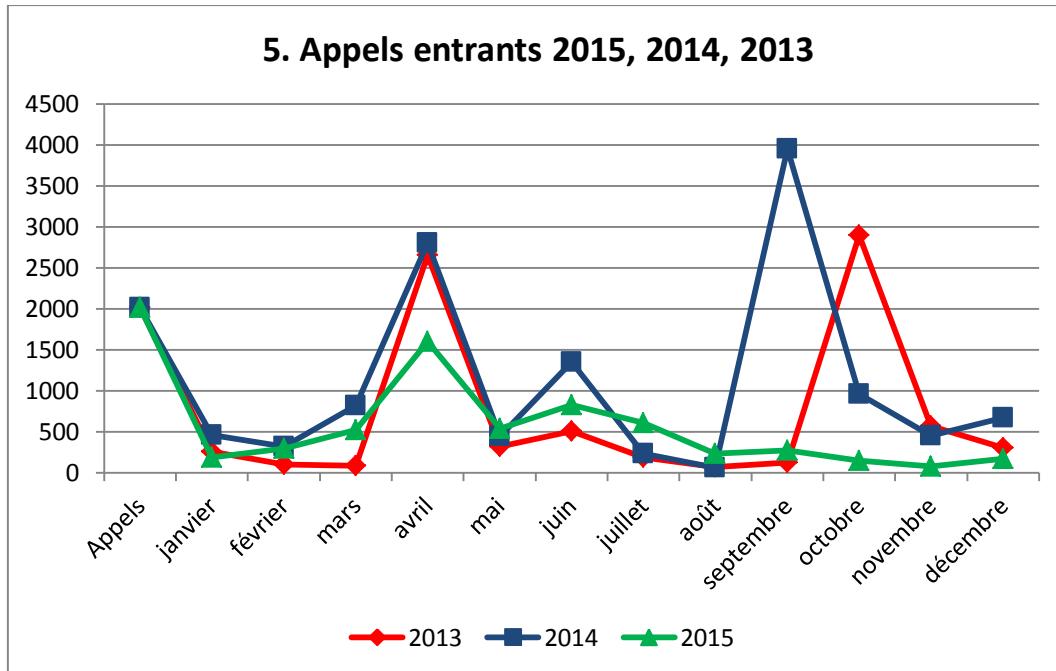
- Propriétaires forestiers
- Collectivités
- Coopératives
- Pépiniéristes, grainiers
- Experts-forestiers

Le 2^{ème} Collège regroupe les entreprises de transformation :

- Scieurs
- Exploitants forestiers
- Prestataires de services en travaux forestiers
- Raboteurs
- Professionnels du bois énergie
- Emballage bois : caisses industrielles, palettes, emballages légers

Le tableau 5 recense les appels téléphoniques reçus au centre de gestion de la collecte à Lille (excepté Chantilly pour 2013) au cours des exercices 2013, 2014 et 2015.

Les contributeurs prennent contact avec la plateforme de réception pour se renseigner sur les modalités de déclaration de la CVO.



Du lundi au vendredi de 9h à 18h

- Appels 2015 : 5 500,
- Appels 2014 : 12 500,
- Appels 2013 : 8 000,
- Soit une baisse de 56 % de 2014 à 2015

Cette baisse des appels peut être interprétée en fonction de trois facteurs :

1. Une meilleure compréhension de la part des assujettis de la CVO et des activités qui entrent dans son champ,
2. Des relances plus ciblées,
3. Une base de données avec moins de déchets et donc moins de relances à tort.

Les pics d'appels correspondent aux périodes d'envoi des bordereaux et des relances.

2. Nouveaux bordereaux de déclaration et nouveaux services du Groupe Bernard à Marcq en Baroeul (59)

Bordereaux de déclaration CVO 2015 pour les trois principales « familles » : entreprises, Communes & collectivités, Propriétaires forestiers privés.

Paris le 16 mars 2015

FRANCE BOIS FORET
SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

DÉCLARATION 2015 et RÉGULARISATION 2014
Colisation Volontaire Obligatoire (CVO)

PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS / PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

En vertu de l'arrêté ministériel du 07/03/2014, publication au Journal Officiel le 19/03/2014, le paiement de la CVO est obligatoire.

Pour vous renseigner, un numéro ➤ 03 28 38 52 43 (du lundi au vendredi de 9h à 18h)
ou Internet (échéancier et paiement) ➤ franceboisforet.fr

ou le centre de gestion de la CVO. Déclarez en ligne ou remplissez et signez votre déclaration en la renvoyant à cette adresse

Date limite de déclaration et règlement - papier ➤ 30 avril 2015
- Internet ➤ 15 mai 2015

Document à retourner impérativement à France Bois Forêt - Service Gestion CVO

Votre identification contributeur

C Vous êtes : Propriétaire forestier personne physique Propriétaire forestier personne morale⁽¹⁾

Autre (à préciser) :

Votre N° FBF

Notre réf.

Vos coordonnées postales

N° de SIRET, code NAF, activité, e-mail, téléphone
SIRET :
Code NAF :
e-mail :
tél. :

En cas d'adresse inexacte, merci de corriger celle-ci.

Reportez le détail de vos ventes de bois 2015 sur le tableau à télécharger sur franceboisforet.fr et joindre celui-ci à votre déclaration renvoyée à France Bois Forêt.

ASBIETTE DE CALCUL - CVO 2015		
A	B	C (A x B)
Montant des ventes hors TVA et frais de transport ⁽²⁾	Taux de CVO	Montant CVO à verser

RÉGULARISATION DES ANNÉES ANTERIEURES NON ENCORE DÉCLARÉES À FBF
(à plusieurs échéances à régulariser, joindre un document détaillé du Covo (dûs)

VENTES 2015		Cumul bois sur pied
Cumul bois abattu	Cumul bois abattu bord de route	0,50 %
Cumul bois rendu usine	Cumul bois transformé à destination de l'énergie	0,15 %

TOTAL CVO À RÉGLER

Je règle ma CVO : par chèque par virement par prélèvement

Nouveaux services CVO 2015



Rappel de vos identifiants personnels

Votre n° de contributeur :

Pour créer votre mot de passe spécial internet, rendez-vous sur le site franceboisforet.fr muni de votre n° de contributeur

Paris le 16 mars 2015,

Madame, Monsieur,

FRANCE BOIS FORET, l'interprofession nationale de la filière Forêt-Bois, contribue au financement des programmes portés par les organisations professionnelles représentatives des entreprises de travaux forestiers, de la première transformation et de l'emballage.

Nous vous invitons à consulter notre site franceboisforet.fr afin de découvrir toute l'actualité de nos actions et de vous inscrire à la Newsletter mensuelle.

Notre mission est de soutenir les programmes en faveur de la ressource forestière et du matériau bois les plus significatifs, les plus utiles et qui répondent à une urgence, tout en gardant l'anticipation et l'innovation dans nos objectifs.

Comment se fait le choix d'un financement ?

Les actions de soutien et de valorisation du bois sont portées par les organisations membres de FRANCE BOIS FORET et leurs représentants élus-bénévoles, agissant au nom des professionnels de terrain qui ont identifié des axes stratégiques à privilégier.

Chaque euro collecté est redistribué intégralement, nous ne disposons d'aucune réserve, ni de placements spéculatifs. Les fonds sont dévolus en priorité aux financements des programmes.

Les contrôles sont nombreux et légitimes : outre le mandat des Commissaires aux comptes, FRANCE BOIS FORET est audite par le Contrôle Général Economique et Financier du ministère du Budget, récemment par la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances avec le CGAAER. Nos comptes sont publiés au Journal Officiel chaque année et notre Rapport moral diffusé sur notre site.

Avec des nouveaux services de déclaration, nous voulons rendre plus simple et plus accessible la déclaration et le règlement de la CVO. Vous pouvez déclarer et télépayer sur notre site sécurisé. Vous recevez également par message électronique votre Attestation de paiement, c'est plus économique. (Voir tous les détails au verso de ce courrier) Nous ne pouvons pas tout faire, mais nous le faisons toujours en concertation avec les représentants de vos organismes représentatifs en partageant une conviction :

Nous sommes une filière d'avenir !
Merci de votre confiance.

*—
L. Denormandie*

Laurent DENORMANDIE
Président

 franceboisforet.fr

► Une question ?

► La réponse !



> Avec votre notice explicative

Elle vous apporte toutes les informations essentielles pour vous aider à bien remplir votre déclaration annuelle et connaître le taux de CVO afférent à votre activité.



> Par internet

franceboisforet.fr

De nombreuses informations et réponses vous attendent 24h/24, 7j/7 sur la rubrique CVO,
lire aussi la foire aux questions (FAQ).

PAIEMENT
SÉCURISÉ !



> Par téléphone

03 28 38 52 43 (coût d'un appel local)

Un opérateur vous répondra du lundi au vendredi de 9h à 18h.



> Par courrier

France Bois Forêt

Service Gestion CVO CS 20011
59895 Lille cedex 9



> Pour obtenir un N° de contributeur FBF

Appelez le **03 28 38 52 43** (du lundi au vendredi de 9h à 18h) pour communiquer vos coordonnées.
Un N° de contributeur FBF vous sera alors adressé par voie électronique.



Attestation de paiement

Votre attestation vous sera adressée automatiquement par email.
Renseignez votre adresse pour la recevoir.